

Première séance, mardi 18 août 2020

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture		
		Communications		
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2019	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de l'économie et de l'emploi	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-CE-184	Rapport d'activité	Direction de l'économie et de l'emploi	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-CE-184	Rapport d'activité	Relations extérieures	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-81	Rapport d'activité	Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2019)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction des finances	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-CE-184	Rapport d'activité	Direction des finances	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-DFIN-22	Rapport et comptes	Banque cantonale de Fribourg – rapport de gestion 2019	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-CE-184	Rapport d'activité	Chancellerie d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-CE-184	Rapport d'activité	Conseil d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir législatif	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Mireille Hayoz
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-CE-184	Rapport d'activité	Direction de la santé et des affaires sociales	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-DSAS-51	Rapport d'activité	Hôpital fribourgeois (HFR)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-DSAS-43	Rapport et comptes	Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de la sécurité et de la justice	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-CE-184	Rapport d'activité	Direction de la sécurité et de la justice	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Maurice Ropraz
2019-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-GC-93	Rapport d'activité	Conseil de la magistrature (2019)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Morel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Johannes Frölicher
2020-DSJ-85	Rapport et comptes	Office de la circulation et de la navigatoin OCN (2019)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz

Ouverture

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 92 députés; absents: 18.

Sont absents avec justifications: M^{me} la Présidente Kirthana Wickramasingam, Monsieur le 2^e Vice-président Jean-Pierre Doutaz, M^{mes} et MM. Pierre Décrind, Jean-Daniel Schumacher, Solange Berset, Markus Julmy, Marc-Antoine Gamba, Oliver Flechtner, Charly Cotting, Eric Collomb, Suzanne Aebischer, Erika Schnyder, Pierre Mauron, Benoît Rey, Christa Mutter, Pascal Moënnat, Giovanna Garghentini, Pagtrice Jordan.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Tout d'abord un petit mot pour vous accueillir dans cette nouvelle salle. Vous constaterez que cette première session dans ces locaux de la salle des fêtes de Saint-Léonard sera particulière pour tout le monde. Non seulement nous devons encore nous adapter à des changements inhérents à ce type de déménagement, mais également nous devons respecter scrupuleusement les mesures sanitaires, dont les deux principales sont l'hygiène des mains et le respect de la distance sociale. Je vous prie donc d'être extrêmement vigilants, de garder la distance de 1,5 mètre entre vous, de rester à votre place et de limiter le plus possible vos déplacements. Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Un mot également sur le wifi, vous avez accès à un réseau wifi gratuit dans cette salle. Les députés peuvent se connecter sans mot de passe ni SMS. Il suffit de cliquer sur ce réseau wifi qui se nomme "SALLE_2GEXT". Vous devez le trouver sur la liste des réseaux disponibles.

Nous allons faire en attendant un petit test de vote pour vérifier que tout fonctionne bien. Je vous prie d'être attentifs et d'écouter les explications fournies par M. Widmer.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37

Compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2019

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	24.03.2020 (BGC août 2020, p. 1719)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Entrée en matière générale

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La Commission de finances et de gestion (CFG) s'est réunie à cinq reprises pour examiner les comptes 2020 qui vous sont présentés aujourd'hui. Ces séances ont eu lieu sous forme de visioconférences avec l'outil Teams mis à disposition des députés.

Au vu la situation pandémique que nous vivons en 2020, la CFG a eu une attention particulière à analyser les comptes 2019, dans le contexte qu'ils étaient à ce moment là, avant le COVID-19. Préalablement à l'examen en plenum de la CFG, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, soit en présentiel, soit en visionconférence. La CFG adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions et plus particulièrement à la Direction des finances, son directeur, son secrétaire général et son trésorier. Les rapporteurs de chaque Direction vous feront un rapport spécifique au fil de la session, lors de l'examen de détail des comptes.

Pour ma part, je me contenterai de considérations générales sur l'ensemble du compte de fonctionnement et des investissements, ainsi que sur quelques points de gestion en particulier.

Le compte de résultats de l'Etat de Fribourg présente un excédent de revenus de 12,1 millions de frs (+ 11,9 millions de frs par rapport au budget 2019) après amortissements et attribution aux provisions et fonds. Les revenus sont en progression de 117,4 millions de frs (+ 3,3 %) à 3,701 milliards de frs au même titre que les dépenses 105,5 millions (+ 2,9 %) à 3,689 milliards de frs.

A compter dans les charges, les opérations de clôture totalisant 70 millions de frs, dont les attributions suivantes:

- > 25 millions au fonds d'infrastructures,
- > 15 millions de provisions complémentaires au HFR (qui totalise maintenant 30 millions de frs), pour l'assainissement financier quand la situation sera stabilisée,
- > 16 millions de versements aux activités de recherche et développement des HES (8 millions) et de l'Université de Fribourg (8 millions), gérés directement par ces deux écoles supérieures
- > 7,1 millions au fonds de l'asile
- > 6 millions pour la Pila (qui totalise maintenant 18 millions)

L'excédent de revenus avant les opérations de clôture est donc de 82,1 millions de frs.

Les dépenses supplémentaires de 105,5 millions de frs ont été influencées par les variations principales suivantes: Personnel +6 millions, Biens de consommation -1,2 million, Amortissements -300 000 frs, Subventions +7,4 millions, Charges financières comptables et extraordinaires +93,6 millions. A noter des charges en moins concernant Subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spécialisées du canton (-5,9 millions, partiellement compensées par des revenus) et Participation de l'Etat au financement de l'avance AVS (-5,3 millions).

Les revenus supplémentaires de 117,4 millions de frs ont été influencés par les variations principales suivantes: Revenus de transferts +25,3 millions, Revenus fiscaux +42,2 millions, Taxes, émoluments et contributions +54,1 millions, Revenus financiers extraordinaires et comptables -4,2 millions.

Concernant les revenus fiscaux, nous pouvons noter les variations principales suivantes: Bénéfice des personnes morales +11,4 millions, Gains immobiliers +5,9 millions, Fortune des personnes physiques +5,8 millions. La répartition supplémentaire des bénéfices de la BNS a engendré 49,5 millions pour le canton de Fribourg, contrebalancé par un prélèvement sur la provision BNS de 27 millions. La part de l'impôt anticipé a augmenté de 13,1 millions. Si ces évolutions sont de bonne augure, il faut noter une dégradation régulière de la péréquation financière depuis 10 ans, s'élevant aujourd'hui à 383,7 millions de frs.

Du côté des investissements, ils ont été inférieurs au budget de 23,6 millions, pour une somme totale d'investissements bruts de 181,5 millions, montant le plus élevé depuis ces 5 dernières années. Les investissements propres représentent 109 millions, dont par exemple les achats de bâtiments 35 millions, les routes 25 millions, les écoles 15,2 millions ou le SBat 12,7 millions, même si pour ce dernier 45 millions non dépensés ont été en partie reportés en 2020.

Pour les autres investissements, les prêts et participations permanentes se montent à 36,8 millions de frs (par exemple pour l'HFR Meyriez 18,4 millions) et les subventions d'investissements 38,7 millions (par exemple pour l'amélioration foncière ou l'énergie).

A la fin 2019, la fortune de l'Etat s'élève à 1,109 milliard de frs, dont 71 % sont déjà engagés dans divers fonds et provisions. Il reste 320 millions qui, si le peuple l'accepte, seront dédiés à la CPPEF.

Quelques points d'éclairage en termes de gestion:

1. Masse salariale – La masse salariale a eu une forte croissance d'environ 23 % en 10 ans. Les charges du personnel totalisent 1,3 milliard de frs en 2019 (+ 115 millions en 5 ans). En 2019, cela représente 35,5 % du total des charges de fonctionnement et 93,2 % des revenus fiscaux. Sur un total de 8659,5, les EPT ont augmenté de 154,2, dont 118,4 EPT uniquement pour l'enseignement. Cette croissance des effectifs est due principalement à la cantonalisation des services d'intégration et au 2^e volet de l'opération de la pérennisation des montants forfaitaires. Du côté des apprentis, leur nombre était de 263 en 2019, soit 86 de moins que budgétisés malheureusement, et les stagiaires 104 (+ 5 par rapport au budget 2019). Il faut noter enfin qu'il y a toujours une pénurie d'ingénieurs sur le marché et que, vu les salaires proposés, il est difficile d'en recruter.
2. Fiscalité cantonale – De manière générale, la fiscalité se porte bien et croît dans presque tous les domaines. La progression la plus marquante est l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+ 33,5 millions par rapport à 2018), supérieure aux attentes budgétaires. L'impôt sur les personnes morales, quant à lui, se dégrade légèrement par rapport à 2018, soit de 4,4 millions, mais est largement supérieur aux prévisions budgétaires de 15 millions de frs. Les autres recettes fiscales sont plus volatiles, mais étaient en majorité elles aussi supérieures aux attentes budgétaires.
3. Enseignement – Il est réjouissant de constater l'ouverture de nouvelles classes dans quasiment dans tous les collèges et écoles supérieures, même s'il faut constater un certain manque de candidats par exemple en ce qui concerne l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale. Concernant les collèges, il sera important à l'avenir d'essayer d'uniformiser le nombre d'élèves par établissement, ceux-ci ayant presque tous été rénovés (reste encore le Collège St-Michel à Fribourg). A noter que sur 100 frs d'impôts, 38,6 frs sont dédiés uniquement à l'enseignement.
4. Sites et Etablissements – Sur ce plan, Bellechasse est toujours très déficitaire. Des réflexions sont faites pour arriver à un résultat équilibré de l'établissement. Les sites de St-Aubin et de Tetrapac coûtent actuellement quelque 3 millions en entretien. A BlueFactory, il a été dépensé 1,9 million de moins qu'en 2018 pour la contribution à l'EPFL sur le site, en raison d'un nombre inférieur d'employés de l'EPFL présents à BlueFactory et 2 millions ont été investis pour le Swiss Leaving Building sur l'enveloppe totale des 25 millions.
5. Reports de crédits – Il est dans la pratique de l'Etat d'accorder, via l'Administration des finances, des reports de crédits à l'intérieur de la même Direction, pour des projets de même nature, si certains budgets n'ont pas été dépensés. Cela rend la lecture des comptes difficile et l'analyse pour la CFG particulièrement laborieuse. Pour ce qui est des dépenses prévues en termes d'informatique, les budgets peuvent être réalloués en cours d'année ou redistribués dans l'ensemble de l'administration en fonction des besoins et des urgences. Cette pratique permet de réagir rapidement aux développements du marché. Selon le trésorier de l'Etat, la traçabilité des reports de crédit est assurée et celle des réallocations s'améliore.
6. COVID19 – La CFG a profité de l'examen du budget pour questionner les différentes Directions sur la pandémie. Elle tient à féliciter grandement la mobilisation et la proactivité du Conseil d'Etat et de ses collaboratrices(teurs) qui ont œuvré durant cette période difficile (qui est apparemment loin d'être terminée). La situation financière sera à analyser lors du budget 2021 et des comptes 2020, notamment en lien avec le recours à l'article 117 de la Constitution cantonale, concernant la législation d'urgence et le déblocage de l'aide financière durant la pandémie ainsi que pour le plan de relance, montants qui ne figuraient bien évidemment pas au budget 2020.

En conclusion, la Commission des finances et de gestion propose d'entrer en matière sur ce projet des comptes 2019.

Godel Georges, Directeur des finances. A l'heure de cette rentrée pas comme les autres puisque nous allons devoir assumer les conséquences de la pandémie de COVID-19, j'ai fort heureusement la chance de pouvoir vous présenter des comptes 2019 tout à fait excellents. En effet, grâce à des revenus extérieurs et des rentrées fiscales en nette progression ainsi qu'une bonne maîtrise des dépenses, nous comptabilisons un bénéfice de 12,1 millions de francs, et ceci après opérations de clôture importantes. Ce résultat nous permet de couvrir intégralement les dépenses d'investissements avec un degré d'autofinancement de 116%.

Concernant la progression des revenus, celle-ci s'explique en grande partie par l'augmentation des revenus fiscaux des personnes morales. Les impôts provenant des personnes morales dépassent les prévisions budgétaires avec une augmentation de 14,9 millions de francs, soit un écart positif de 8%. Cette évolution positive témoigne de la bonne santé de nos entreprises, et par conséquent de la solidité de leurs résultats en 2019.

Au chapitre des autres sources de revenus en augmentation dans les comptes 2019, on peut relever le versement non budgétisé de la part de la BNS ainsi que la progression significative de la part de l'impôt anticipé. Les parts des recettes fédérales telles que l'impôt fédéral direct des personnes physiques connaissent également une progression par rapport au budget.

Le résultat avant opérations de clôture a permis au Conseil d'Etat d'attribuer plus de 97 millions de francs aux fonds et aux provisions. Cela doit nous permettre d'anticiper différents éléments qui impacteront de manière significative les finances de l'Etat dès les prochains exercices, et ceci sans prendre en compte les effets de la pandémie puisque les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Etat avant le début de la crise sanitaire, soit le 18 février 2020.

A cet effet, nous avons provisionné:

- > 25 millions de francs pour le fonds d'infrastructure, dont 17 millions de francs pour l'informatique
- > 16 millions de francs pour les fonds de recherche, d'innovation et de développement de la HES-SO//FR et de l'Université
- > 15 millions de francs pour l'HFR
- > 6 millions de francs pour l'assainissement de la décharge de la Pila
- > D'autres affectations relatives notamment à la Caisse de pension

Concernant les dépenses du compte des investissements, celles-ci s'élèvent à 181,5 millions de francs, soit un volume d'investissements excédant légèrement celui de l'année précédente. Cette augmentation est due en particulier à des achats d'immeubles, à des transformations et constructions d'immeubles, ainsi qu'aux travaux d'aménagement des routes.

Concernant l'évolution de la masse salariale, celle-ci se situe en-dessous de l'augmentation moyenne des charges.

Pour conclure, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier mes collègues du Gouvernement ainsi que les responsables des unités administratives qui ont contribué au respect du budget. Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la fonction publique pour leur engagement et la qualité de leur travail. C'est en effet grâce à cet engagement commun que nous sommes en mesure de continuer à développer les prestations de l'Etat et à poursuivre une stratégie d'anticipation. Celle-ci nous permettra de faire face à plusieurs charges importantes et inévitables liées à des dossiers majeurs, tels que la révision de la Caisse de pension ou la digitalisation des prestations, sans oublier bien sûr les défis relatifs au vieillissement de la population ou au domaine des soins. Ces anticipations de charges sont autant de pressions en moins sur les exercices futurs, en particulier si l'on considère les incertitudes au plan fédéral et international ainsi que les conséquences qui découleront de la pandémie du COVID-19. Celle-ci va provoquer un choc important pour les finances publiques au sens large, et pour l'Etat en particulier. Heureusement, notre situation financière nous permet d'affronter sous l'angle financier cette pandémie avec sérénité et d'assumer nos responsabilités.

Avec ces considérations, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, d'entrer en matière sur ces comptes 2019 et de les approuver.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Fait rarissime, les comptes de l'Etat de Fribourg sont passés en revue dans le cadre d'une session estivale faisant exception à la règle. Malgré cela, on peut presque dire que l'exercice a du bon. Pour l'instant du moins, "l'empatement" des ressources financières est suffisamment large pour résister aux secousses qui ont ébranlé de nombreux secteurs économiques de notre canton. Nous saluons donc au passage les mesures d'urgence prises par le Conseil d'Etat.

Le groupe parlementaire Vert Centre Gauche est donc satisfait comme il se doit des résultats des comptes 2019, et même si on arrive à un peu plus de 12 millions de bénéfice, après toutes les opérations de clôture, celui-ci ne représente pas un montant énorme en regard des 3,7 milliards de revenu, on peut dire que l'exercice est réussi.

Avec les investissements, en très sensible augmentation par rapport aux comptes 2018, plus 1,2%, ajoutés aux inévitables crédits pour l'entretien de nos routes et bâtiments, on atteint un montant avoisinant les 215 millions, ce qui est raisonnable à notre avis. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'année 2018.

Autre source de satisfaction, en demi-teinte celle-ci puisqu'elle concerne la progression des revenus mais accouplée à une fiscalité cantonale relativement conséquente sous toutes ses formes: impôts, taxes, émoluments, et j'en passe. Je ne sais pas si l'on pourra maintenir cet optimisme récurrent notamment en ce qui concerne ces rentrées financières liées aux impôts sur le bénéfice et capital des personnes morales, sur les biens immobiliers et sur la fortune, sur la grande générosité de la Banque nationale, sur la part de l'impôt anticipé et dans le même ordre d'idée à des parts provenant de l'impôt fédéral direct. Les

charges sont contenues malgré une masse salariale qui ne fait que de progresser. Il en va de même pour les divers subventions. Un degré d'autofinancement de 115,8% nous rassure aussi.

Nous saluons les décisions anticipatives prises par le Conseil d'Etat concernant les attributions provisions aux fonds et charges extraordinaires. Tout cela ne sera pas de trop au moment où ces charges viendront au-devant de la scène des engagements financiers à prendre en priorité. Avec la crise sanitaire qui sévit en ce moment, il faut s'attendre inévitablement à une remise à jour des priorités et des engagements financiers de l'Etat afin que le navire "Fribourg" prenne le bon cap.

Notre groupe Vert Centre Gauche entre en matière avec satisfaction sur ces comptes 2019 en vous avisant que certains de nos députés pourraient intervenir lors des discussions à venir.

A titre personnel, comme membre de la Commission des finances et de gestion, je vous dirai en conclusion que si par la gestion du bien public l'argent est certes important, ce qui est encore plus important que l'argent lui-même est la manière dont on le dépense.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la Commission des finances et de gestion et conseiller communal à Ursy.

Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le résultat des comptes 2019 de l'Etat de Fribourg démontre une fois de plus une bonne situation financière de notre canton. Nous avons constaté que les revenus extérieurs et les rentrées fiscales sont en nette progression par rapport à l'an passé et que les comptes 2019 de l'Etat de Fribourg présentent un bénéfice de 12,1 millions de francs après les opérations de clôture. Ce résultat de l'exercice 2019 nous permet de couvrir intégralement les dépenses d'investissements. Relevons que l'excellente situation financière du canton nous permettra de garantir une aide majeure à la population pour faire face aux conséquences qui découleront de la pandémie que nous traversons actuellement. Le compte de résultats quant à lui démontre avec un excédent de revenus de 12,1 millions de francs, un excédent de dépenses de 150,4 millions de francs, au compte des investissements un excédent de financement de 24,4 millions de francs et un degré d'autofinancement de 115,8%.

En 2019, nous avons pu compter sans autre sur une croissante significative des revenus fiscaux cantonaux avec une progression de plus 3,1% par rapport aux comptes de 2018 et le versement de la part de la BNS pour un montant de 49,5 millions.

Le total des charges de fonctionnement de cette dernière année s'élève à 3689,3 millions de francs, soit 105,5 millions de francs de plus qu'au budget.

Nous relevons que les charges de la masse salariale a augmenté de 21,6 millions de francs par rapport à 2018 et que l'augmentation nette du nombre de postes est de 84 EPT.

Les dépenses du compte d'investissements sont inférieures au budget mais restent supérieures de 1,2% à celles de 2018.

Nous avons également pris note que les attributions ont été octroyées à des provisions, à des fonds et à des charges extraordinaires: 25 millions de francs ont été attribués pour les fonds d'infrastructures, 16 millions de francs pour les fonds de recherche, pour l'innovation et le développement de la HES-SO//FR pour 8 millions de francs et de l'Université pour 8 millions de francs. 15 millions de francs sont octroyés au HFR et 6 millions de francs pour l'assainissement de la décharge de la Pila.

En conclusion et au vu des résultats des comptes 2019, la situation financière de l'Etat présente une bonne santé. Avec de tels comptes financiers, le groupe de l'Union démocratique du centre demande à ce que le Conseil d'Etat permette à l'économie de ce canton de se refaire et en tout cas de ne pas se défaire. Il est urgent de se rendre compte des difficultés qu'un grand nombre d'entreprises ont actuellement. Gageons que notre économie cantonale puisse d'une manière ou d'une autre trouver des solutions pour soutenir tout le tissu économique fribourgeois. Je pense entre autres aux agriculteurs, aux artisans et entreprises de la plus petite à la plus grande taille. Nous devons et devons manger local. Donnons-nous en les moyens.

La pandémie que nous traversons actuellement n'est pas prête de se stopper. Le coût de l'ensemble des mesures prévues pour protéger notre population sera très élevé et nul ne peut encore à l'heure actuelle l'estimer. L'Etat doit garder la tête froide et a le devoir également de prendre toutes les mesures pour protéger la population, tenir compte de l'économie et surtout la tenir hors de l'eau.

Sur ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière unanimement sur les comptes 2019 de l'Etat de Fribourg.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Le groupe socialiste a attentivement examiné les comptes 2019 qui affichent un bénéfice de plus de 80 millions de francs avant attribution aux fonds et aux provisions.

Une fois de plus, l'augmentation des revenus fiscaux en comparaison au budget démontre que la grande prudence budgétaire n'a définitivement pas lieu d'être. Il est fort à parier que ces comptes seront les derniers pendant un petit moment qui ne sont pas impactés par la crise sanitaire qui nous vivons actuellement.

Sans le COVID-19 et au vu de ce bénéfice une fois de plus non prévu au budget, je vous aurais invité, vous et vos collègues du Gouvernement, M. le Commissaire, à ne plus couper systématiquement dans les budgets du service public, notamment dans les domaines de la santé, du social et de la formation. Cependant, la pandémie du COVID-19 a passé et il y aura des comptes avant et après COVID-19. Au vu des résultats des comptes 2019, je ne peux dès lors que vous inviter à ne plus couper systématiquement dans les budgets du service public, notamment dans les domaines de la santé, du social et de la formation. La crise sanitaire nous a bien démontré que les métiers indispensables et essentiels du service public se situent surtout dans ces domaines. Il faudra s'en souvenir à l'avenir au-delà des primes et discours de remerciement.

Revenons aux comptes 2019. Le groupe socialiste relève à cet égard avec satisfaction que sur les 70 millions de provisions 16 millions ont été attribués aux fonds de recherche pour la HES-SO//FR et l'Université. Certes les charges salariales sont en augmentation mais il faut cependant les mettre en relation avec l'accroissement de la population. Cela vaut également pour l'ouverture des nouvelles classes. Nous relevons aussi qu'une partie de l'augmentation des EPT est due à la pérennisation de certains postes. Il ne s'agit donc pas d'un engagement à tout va du personnel de l'Etat, bien au contraire.

En matière d'investissements, le groupe socialiste est satisfait de l'accroissement des dépenses par rapport aux comptes 2018, mais regrette une fois de plus que plusieurs dépenses prévues au budget n'aient pu être suivies de réalisations concrètes et ont été reportées à l'année suivante, certaines pas pour la première fois.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste prend acte des comptes 2019, en précisant qu'il est persuadé que le bénéfice réalisé, qui vient s'ajouter à la fortune existante de l'Etat, devrait rendre possible un soutien tangible à toutes celles et ceux qui ont particulièrement été affectés par la crise sanitaire. Nous y veillerons d'ailleurs dans le cadre de l'examen du plan de relance qui sera soumis prochainement au Grand Conseil afin de s'assurer que ce plan de relance soit équilibré et tienne compte des personnes les plus démunies. Souvenez-vous des images improbables des files d'attente pour des sacs de nourriture, pas seulement à Genève mais également à Fribourg.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe PLR a analysé les comptes 2019 de l'Etat de Fribourg. L'excellent résultat de cet exercice pourrait nous pousser à survoler celui-ci et à approuver ces comptes sans autres commentaires que les félicitations d'usage et méritées à notre grand argentier, aux Directions et à tous les collaborateurs de l'Etat qui s'engagent pour utiliser à bon escient les deniers publics.

La pandémie du Covid-19 nous oblige à avoir une lecture plus attentive de cet exercice pour nous projeter vers l'avenir, qui risque bien d'être très compliqué. Aujourd'hui, l'excellente situation financière de notre canton va nous permettre de traverser la crise actuelle, non sans difficultés, mais avec une marge de manœuvre plus intéressante que de nombreux autres cantons.

Deux points méritent à notre sens une lecture particulière. D'abord, la fortune de notre canton de 1,3 milliard de francs attise très souvent de nombreux collègues de ce Parlement à pousser le Gouvernement à augmenter ses charges annuelles. Il faut rappeler que cette fortune est déjà engagée pour des besoins futurs dans des réserves pour des investissements et des provisions. Mais encore, si vous lisez attentivement l'excellent rapport qui nous est soumis aujourd'hui, vous constaterez que les engagements hors bilan du canton sont évalués à la fin 2019 à 1,287 milliard de francs. Si nous devons faire face aux risques que ces engagements sont censés couvrir, notre fortune n'existerait plus!

La prudence de ces dernières années doit être saluée et les nouvelles réserves effectuées dans cet exercice vont dans la bonne direction, notamment l'augmentation des fonds dans la recherche appliquée et le développement doit être saluée.

Dans les prochains mois, il s'agira de prendre les bonnes décisions pour utiliser judicieusement les moyens financiers que nous avons, pour soutenir le plan de relance. Ce dernier devra être ambitieux si l'on veut soutenir notre économie, afin de maintenir les places de travail. Ces jours, les licenciements collectifs de grandes entreprises montrent que l'automne risque d'être difficile pour de nombreuses sociétés et pour leurs collaborateurs.

Dans ce sens, il s'agira de mettre en œuvre les baisses fiscales décidées par notre Parlement, en faveur des personnes physiques et morales. C'est aussi un moyen fort de soutenir l'économie et l'emploi.

Il s'agira, à l'avenir, de soutenir aussi la formation continue par des aides financières plus onéreuses. Notre pays connaît de nombreuses conventions collectives de travail. Une personne qui suit une formation continue voit presque systématiquement son salaire évoluer favorablement et, par là aussi, son pouvoir d'achat. Nous tenons à rappeler que dans un avenir proche, l'économie de notre pays, et donc de Fribourg, va souffrir d'un manque important de main-d'œuvre qualifiée.

Concernant les investissements planifiés par le canton, nous tenons à relever un élément. Sur les investissements propres budgétés en 2019 à 126,8 millions, nous constatons que seuls 106 millions ont été engagés. Cette différence de 20 % nous interpelle. Nous demandons au Conseil d'Etat de mettre tout en œuvre, dans les prochains exercices, afin que les investissements planifiés se réalisent. C'est aussi une forme de soutien à la relance de l'économie. Dans ce cadre-là, nous entendons régulièrement qu'il manque de chefs de projets pour conduire ces investissements.

Le groupe PLR tient à répéter que la piste à suivre est de prévoir dans le budget des investissements le personnel chargé de conduire les projets par le biais de contrats à durée déterminée.

En conclusion, le groupe PLR salue encore une fois l'excellent résultat de cet exercice. Il approuvera à l'unanimité les comptes de l'exercice 2019 et vous invite, chers collègues, à en faire de même.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je prends la parole en tant que chef du groupe démocrate-chrétien.

Lorsque nous avons fait la lecture de ces documents, il y a quelque chose d'un peu anachronique, de particulier. On se trouve dans une lecture en période de beau temps, ciel bleu, et en parallèle on vit une situation hautement tempétueuse à l'extérieur. Il y a quelque chose de fort paradoxale.

Ces comptes sont excellents, avant clôture un bénéfice de 82 millions en ressort, ce qui correspond aux 3% d'augmentation des revenus. C'est avant tout dû à l'excellente gestion de notre Gouvernement. Soyez en remercier pour votre travail, pour cette gestion rigoureuse. Merci aussi à l'administration cantonale et tous ses collaborateurs qui veillent à l'utilité parcimonieuse des deniers publiques. *Last but not least*, c'est aussi les contribuables fribourgeois qui participent à cette exercice. On peut dire aujourd'hui que la capacité contributive des contribuables est trop élevée de quelque 80 millions, partant du principe que les prestations fournies sont bonnes, voire très bonnes.

On peut être satisfait de la croissance générale des revenus qui est significative au niveau fiscal. La BNS nous a gratifié d'un montant non prévu de 49 millions et l'impôt anticipé de plus 13 millions, ce qui est une bonne chose.

Au niveau des charges elles sont en augmentation de plus de 3% après clôture. Pour moi, ce n'est pas cela qui est intéressant de savoir, mais c'est avant clôture pour avoir un chiffre réel. Avant clôture, à part quelques fonctions de plus au niveau des EPT dans l'enseignement, les coûts sont parfaitement maîtrisés. La clôture permet de faire des provisions supplémentaires dans des domaines sensibles: 25 millions pour les infrastructures, 16 pour la recherche et l'innovation que nous saluons, 15 pour le HFR et ses déficits, 6 millions pour l'assainissement de la Pila, et aussi des montants pour la Caisse de pension. Ce qu'on souhaiterait avoir, c'est une table récapitulative, année après année, de l'évolution démographique de notre canton, de l'évolution des charges avant clôture, de l'évolution des revenus et de l'évolution des EPT. Je pense que ce serait des indicateurs facilement compréhensibles qu'on mettrait à jour sur une période de dix, douze ou quinze ans, qui mettraient en évidence que si des fois il y a des évolutions au niveau des charges des EPT, elles sont parfaitement justifiées en corrélation avec la population qui évolue dans notre canton. Cela m'a un peu manqué dans les tables que j'ai eues.

Concernant les investissements, c'est ici que je vous donnerais la moins bonne note. Malheureusement, une fois de plus et c'est répétitif, on a un biais de 10, 12, 15% entre le montant du budget qui est voté et celui qui est utilisé. Je pense qu'il faut aller au fond des choses par rapport à cela. Le collègue Wicht l'a dit tout à l'heure, c'est peut-être qu'il manque du personnel à l'Etat, ou bien que ces projets ne sont pas tellement prioritaires finalement. On ne peut pas parler de relance économique et en parallèle laisser 20 ou 25 millions sur des projets qui ne sont pas réalisés. Cela va de pair et c'est logique. C'est maintenant qu'il faut trouver du travail et une solution par rapport à ce problème, le gap que nous avons systématiquement entre ce que nous votons pour les investissements et ce qui est dépensé. On gère bien les deniers publics et je pense que si on vote des projets c'est qu'ils sont importants pour la population.

Aujourd'hui, on est dans une situation difficile avec le COVID-19 et nous avons la chance d'avoir encore une fois des comptes "pleins soleil beau temps". On ne peut que s'en réjouir. Cela nous permet d'affronter ses défis inattendus pour notre économie et pour notre population. Jusqu'à ce qu'on trouve un vaccin sur cette planète, on va vivre une période extrêmement turbulente, et aussi pour notre canton. On a beau bien géré la situation dans notre pays et dans notre canton, on dépend énormément des marchés extérieurs, et dans ce cadre-là cela risque encore de durer.

On voit que ces moyens nous permettent de prendre des mesures urgentes, des mesures à long terme que nous allons traiter en octobre prochain et cela nous permettra aussi de relancer l'économie et le travail. C'est extrêmement important. Il est pour nous important de maintenir les prestations au bon niveau qu'elles ont mais il est aussi important que les baisses fiscales que nous avons déjà décidées soient elles aussi maintenues parce que nous avons les moyens de nos ambitions, aussi au niveau fiscal.

C'est dans ce sens-là que le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, va entrer en matière et demande à ce que l'attractivité du canton de Fribourg soit maintenue au niveau qu'elle est aujourd'hui.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus pour saluer les bons résultats avec quelques remarques ou parfois des notes un peu moins bonnes, ce qui est compréhensible, notamment le dernier intervenant, M. le Député Dafflon, par rapport aux investissements. Plusieurs députés sont intervenus par rapport aux investissements. Ce que je peux vous dire c'est que tout est mis en oeuvre pour réussir à dépenser. Par rapport au plan de relance que certains ou certaines ont cité, on mettra des moyens supplémentaires à disposition pour pouvoir réaliser ces investissements.

En ce qui concerne l'insistance d'avoir la baisse fiscale, par rapport à ce que vous avez déjà pris comme décision sur proposition du Conseil d'Etat à la suite des différentes interventions parlementaires, le Grand Conseil s'est déjà prononcé sur le fond et c'est exactement ce qui vous sera proposé prochainement, à la session de septembre ou d'octobre.

Je vous donne encore quelques précisions. Tout d'abord, M. le Député Wicht a demandé de faire des baisses fiscales pour les personnes physiques et morales. On a fait le travail pour les personnes morales avec la réforme fiscale. Le Gouvernement ne prévoit pas de faire encore une baisse pour les personnes morales. Je crois que c'est important de le faire pour les personnes physiques. Cela a été promis. C'est indispensable en relation aussi avec le projet de la Caisse de pension.

M. le Député Moussa a parlé qu'il ne fallait pas couper dans la santé, dans le social et dans la formation. Je vous rassure et je vous donne simplement deux chiffres. Les moyennes générales d'augmentation des charges sont de 2,9 % vous l'avez dans le message. La moyenne en ce qui concerne la santé, le social et la formation, suivant les secteurs, passe entre 3,8 et 5%. Un effort particulier est fait. Mais il y a le vieillissement de la population et différents phénomènes. Il est donc indispensable que ces montants soient en augmentation. Je n'ai pas entendu ces dernières années des propositions pour mettre davantage. Evidemment, je les aurais contrer. En tout cas, le Gouvernement assume ses responsabilités aussi dans ce domaine.

Vous avez parlé de la fortune qui augmente à nouveau. Elle est de 1 190 000 000, mais elle est en diminution. La descente a commencé puisque l'année dernière elle était de 1 161 822 000, donc nous avons une diminution de la fortune en 2019 de 52 507 000. Evidemment, la situation financière de l'Etat permet au Gouvernement d'assumer ses responsabilités. Tout le monde est content.

Encore quelques éléments car certains trouvent qu'on dépense trop en termes de personnes. M. le Député Dafflon a parlé de statistiques. C'est bien les statistiques, encore faut-il savoir lesquelles on veut montrer. Je vous donne deux exemples. Il y a quelques années, on n'arrivait pas à payer la fonction publique avec les rentrées fiscales. Aujourd'hui, les salaires sont à 93,2% de la fiscalité. On observe donc que la situation est totalement maîtrisée. Ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation de la population qu'il faut donner dans tous les secteurs des postes. Je parle d'un secteur que je connais bien, on a entre trois et cinq mille déclarations fiscales supplémentaires par année. On essaie de trouver des adaptations informatiques pour arriver à une automatisation dans certains domaines qui fonctionnent très bien afin d'éviter une augmentation du personnel partout. Suivant où, cela ne fonctionne pas. par exemple quand on subventionne des postes dans des homes médicalisés, il faut bien avoir les postes. Vous ne pouvez pas tout automatiser. Dans certains secteurs on peut, dans d'autres on ne peut pas. Faisons attention avec les statistiques. Ce n'est pas une règle fixe, mais cela dépend des secteurs et c'est par secteur que l'on peut se rendre compte de l'évolution.

Voilà dans les grandes lignes ce que je pouvais répondre. Evidemment, vous l'avez dit, on verra ce que cela donnera des comptes 2020 et du budget 2021 que le Gouvernement est en train d'établir. Il faudra bien trouver des solutions. Encore une fois, notre situation nous permet d'affronter cet avenir avec une certaine sérénité.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Juste une précision: M. le Commissaire vous avez laissé entendre que le groupe libéral-radical demandait de nouvelles baisses fiscales. Or, mon intervention avait pour but de dire qu'il fallait mettre en oeuvre des baisses fiscales décidées par notre parlement en faveur des personnes physiques et morales.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail.

—

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37

Direction de l'économie et de l'emploi

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	24.03.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1719</i>)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'ai l'insigne honneur d'ouvrir les feux concernant l'approbation des comptes relatifs aux diverses directions de l'Etat de Fribourg et vous présente ainsi ceux de la Direction de l'économie et de l'emploi, en collaboration avec mon collègue Dominique Butty.

Le compte des résultats boucle avec un montant de 371 millions en augmentation de 14,7 millions, soit 4,14 % de plus que les prévisions du budget, dépassement que l'on peut objectivement admettre, eu égard aux explications données par la lecture des différents centres de charge que vous avez certainement parcourus.

Le compte des investissements, quant à lui, annonce un chiffre inférieur aux prévisions budgétaires qui s'arrêtaient à 24,9 millions. On enregistre pour 2019, un montant de 20,847 millions, c'est-à-dire 4 millions de moins que prévu (-16,2 %). Soyez rassurés, au vu des 24 objets que nous devons traiter cet après-midi, je ne vais pas aller dans le détail des centres de charge; j'irai à l'essentiel.

Pour ce qui est du secrétariat général de la direction, on constate que le montant de la contribution au fonctionnement de la chaire de l'EPFL à blueFactory varie d'année en année. Il faut savoir que cette contribution versée à l'EPFL est fondée sur une convention conclue avec la Haute école lausannoise, pour l'ouverture d'une chaire sur le site BlueFactory. Ces montants sont facturés dans le cadre d'un budget global. Le montant exact dépend du nombre de collaborateurs engagés sur le site. Cette chaire a une période donnée.

Promotion économique - Entretien et aménagement des sites liés bien entendu à la politique foncière active, pour les sites de St-Aubin et de Romont, 3,137 millions. Nous avons également ici un petit gain concernant une vente à Romont: une recette de 3 millions provenant donc d'une vente de terrain sur le site de TetraPak.

Service public de l'emploi - Prélèvement sur le fonds de l'emploi, un montant de 12,495 millions. Une petite remarque au passage: il y a une augmentation notable des contrôles relatifs au travail au noir, mais avec moins de cas dénoncés.

Ecole professionnelle artisanale et industrielle - Ici on a une bonne nouvelle, puisqu'on a une augmentation d'environ 5 EPT, ceci en relation avec l'ouverture d'une classe de pré-apprentissage et d'une deuxième classe d'intégration concernant les élèves étrangers, ce qui confirme la volonté politique d'une prise en charge ciblée et efficace, concernant spécialement ces élèves.

Malheureusement, il n'en est pas de même à l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale, où plusieurs classes n'ont pas été ouvertes, faute semble-t-il de candidats. De manière plus ciblée, alors qu'il y aurait pénurie de personnes formées, notamment dans le secteur de la construction, on constate la non-ouverture d'une classe d'installateurs-électriciens.

Direction générale HES-SO Fribourg - Pour mémoire, cette dernière possède sa propre enveloppe financière, comme par exemple l'Université.

Haute école d'ingénieurs, d'ingénierie et d'architecture - On constate que les chiffres des comptes varient toujours de manière importante par rapport au budget. Il faut savoir que celui-ci est en principe sous-évalué chaque année. Cela s'explique par le fait que la Haute école fonctionne avec une enveloppe globale, qui lui accorde une certaine marge de manoeuvre. Lorsque cette dernière réussit à décrocher des mandats externes, cela lui permet bien-entendu de financer des engagements supplémentaires.

Service de l'énergie - Je vous passe les chiffres. Le commissaire du Gouvernement nous a informés que l'on a atteint des montants extrêmement conséquents en matière d'investissements, puisque entre 14 et 15 millions ont été investis dans le cadre du programme des bâtiments.

En conclusion, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Curty et son secrétaire général, M. Christophe Aegerter, ainsi que l'ensemble des services de cette direction, pour toutes les informations qui nous ont été données et, notamment, la grande mise à contribution de ces services dans le cadre de la période difficile que nous traversons en ce moment.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2019-CE-184

Direction de l'économie et de l'emploi

Rapporteur-e: **Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*)
Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**
Préavis de la commission: **08.05.2020** (*BGC août 2020, p. 1790*)
Remarque: **Le rapport d'activité du Conseil d'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.**

Discussion

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). La cinquantaine de pages nous présentant les engagements des différents services de la Direction de l'économie et de l'emploi sont des plus précises. On y reflète avec détails et précisions d'importantes implications cette direction, dans le tissu économique de notre canton. Je ne vais pas y revenir, mais donner un rapide état des lieux actuels.

Mis à rude épreuve, au vu des circonstances spéciales et incertitudes que nous traversons en ce moment, le commissaire du Gouvernement a pu donner des réponses pour l'instant apaisantes, mettant quelque peu de côté un scénario catastrophe, mais rien n'est gravé dans le marbre des certitudes, eu égard à une difficile maîtrise du quotidien.

En résumé, la Direction de l'économie et de l'emploi entretient d'actives relations avec un grand nombre d'entreprises fribourgeoises et s'appuie également sur les réflexions et positions des associations économiques. Le canton de Fribourg est un peu plus chanceux, si je puis utiliser ce terme, car on y rencontre une économie très variée. Bien sûr, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. On nous a signalé le cas de certaines entreprises qui étaient confrontées à de sérieuses difficultés, liées notamment au trafic aérien ou à l'industrie automobile. Il est clair que ces dernières devront rapidement recibler leurs objectifs de production, dans un monde en pleine et rapide mutation. Fort heureusement, d'autres usines, toutes aussi importantes, ont repris leur production avec une énergie renouvelée. Des entreprises de l'agro-alimentaire affichent un bilan de santé positif et nous ne pouvons que nous en réjouir. Le terroir fribourgeois est source d'excellents produits de qualité. Sachons les préserver, à une époque où le goût du pain semble être bientôt le même ici qu'à Pékin, si vous me permettez cette image. Alors oui, la situation économique est à prendre au sérieux, d'autant plus que, bien malin qui pourra le dire, le moment où l'on va s'en sortir. Nous saluons donc le soutien de l'Etat, qui devrait éviter de graves dommages collatéraux: licenciements, faillites et peut-être délocalisations, ne sait-on jamais. A cet égard, 50 millions ont été débloqués pour des mesures urgentes et 5 de plus pour des cautionnements. La Direction de l'économie et de l'emploi est en contact régulier avec les services de la Confédération et, plus précisément, le Département fédéral de l'économie et de l'énergie. Soulignons aussi que l'Etat de Fribourg a été dans les premiers cantons à prendre des mesures à fonds perdu, en faveur des entreprises dépendant du tourisme.

Voilà chers Collègues, je ne vais pas aller plus loin dans ces commentaires qui mettent en avant l'engagement de cette direction, qui devra continuer à aider avec discernement et équité les entreprises ou sociétés qui en ont réellement besoin.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à remercier encore une fois M. le Député Chassot pour son excellent rapport.

Je n'ai rien à rajouter sur le rapport d'activité 2019, mais j'anticipe brièvement ce qui nous attend en session d'octobre. Le Conseil d'Etat travaille de manière assidue pour vous présenter en session d'octobre plusieurs lois, plusieurs actes juridiques. Il s'agira notamment du fameux plan de relance qui a déjà été mentionné par le Directeur des finances. Il s'agira également de vous présenter la suite de votre mandat sur les dirigeants que vous avez adopté lors de la dernière session. Finalement, il s'agira aussi de faire un compte rendu dans le cas d'une loi d'approbation des mesures d'urgence que le Conseil d'Etat a prises. Dans le cadre de cette loi-là, on envisage déjà, même si le document n'est pas encore adopté par le Conseil d'Etat mais ce dernier était d'accord sur le principe, de vous proposer la création d'un certain montant à disposition du Conseil d'Etat pour les fonds de rigueur. Tout cela est à venir. On travaille sur ces trois projets-là pour que votre commission puisse les traiter et que finalement cela puisse aussi être traité en plénum en session d'octobre.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Face à un rapport d'une telle ampleur, il faut parfois faire montre d'un peu de curiosité. C'est dans cet esprit que j'interviens cet après-midi. J'ai toute une série de petites précisions à demander à M. le Commissaire à ce sujet.

Concernant le point 2.1.2 sur l'implantation des sociétés dans le canton, il est inscrit que six sociétés d'origine suisse et sept entreprises étrangères se sont installées dans le canton en 2019. Il est mentionné pour une soixantaine de nouveaux emplois à moyen terme. Je souhaiterais demander à M. le Commissaire combien il y a d'emplois créés à ce jour ?

Concernant le point 2.1.5.8 sur AgriCo, il est mentionné dans le rapport qu'il y a cinq sociétés sur vingt places disponibles qui sont installées à AgriCo à Saint-Aubin en 2019. Nous sommes suffisamment avancés dans l'année et donc, à ce jour, y a-t-il toujours ces cinq entreprises? Y en a-t-il d'autres qui se sont implantées?

Concernant le point 9.3.2 sur l'apprentissage, j'ai appris avec un peu d'aigreur de la bouche de M. le Rapporteur qu'il y avait beaucoup moins d'apprentis formés par l'Etat que budgétisé. Je reviendrai sur ce point-là sur le rapport de la DFIN. J'aimerais plutôt orienter ma question sur la situation actuelle de l'apprentissage dans le canton. A combien de places d'apprentissage de moins s'attend-on cette année du fait de la crise, et quelles sont les mesures envisagées pour lutter à ce sujet?

Ma dernière question traite de la politique foncière active. M. le Commissaire où en est-on avec la politique foncière active? Est-ce que des engagements ont déjà été effectués au sein de l'Etablissement cantonal de promotion foncière et où en est l'utilisation du budget?

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional d'UNIA.

J'ai examiné ce rapport et je me suis intéressé à la formation continue. Ceci est essentiel pour les salariés afin de faire face aux mutations techniques, mais aussi de faire face à la crise de l'emploi qui se dessine et à éviter le chômage. Dans le rapport, cet aspect est quasi inexistant, si ce n'est pour relever que le CPI est à l'équilibre financier et qu'il peut rembourser ses dettes à l'Etat.

Dans les comptes, on voit que 379 303 frs ont été dépensés pour la formation continue. A contrario, on voit que les entreprises ont reçu un soutien de plus de 2 millions, respectivement de plus de 3 millions avec les allègements fiscaux. On voit que la formation continue qui profite à l'ensemble de l'économie mais qui dans un premier temps aide les salariés reste un parent pauvre important.

Quand on parle de formation continue et d'aide, cela signifie que cela permet à des salariés qui travaillent, qui n'ont pas le temps et souvent les moyens de faire de la formation, de bénéficier d'une aide qui les encourage à se former, qui les encourage à prévoir l'avenir et à pouvoir réagir et agir. Ces aides sont indispensables pour qu'ils puissent dégager du temps et des moyens sans que leur situation économique se précarise. Cela contribue à la sécurité de l'emploi sur la durée.

Les salariés formés, c'est une réponse au manque de mains-d'oeuvre dans certaines professions, main-d'oeuvre qualifiée. C'est une réponse au chômage. C'est une réponse à la situation économique difficile qui va arriver.

Ma question est quand est-ce que le Conseil d'Etat va résoudre ce problème, développer une politique cantonale de la formation continue et dégager des moyens?

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Pour ce qui est de la remarque du député Kubski concernant le fait que plusieurs classes n'ont pas été ouvertes, il s'agit de l'Ecole professionnelle, artisanale et commerciale (EPAC). Il s'agit d'apprenants qui se trouvent dans des entreprises privées. Il appartient donc à mon avis aux patrons de prendre leurs bâtons de pèlerins pour motiver ces jeunes à entreprendre des formations à ce niveau-là. L'Etat n'est pas directement concerné.

Pour le reste, je laisserai la parole à M. le Conseiller d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie beaucoup les députés Kubski et Jaquier pour l'intérêt que vous portez aux thématiques traités par la Direction de l'économie et de l'emploi.

Vous l'avez vu, c'est nouveau dans le rapport de la Direction de l'économie et de l'emploi, pour la première fois on fait un état des lieux des postes, des EPT réellement créés par les nouvelles sociétés. Jusqu'à présent, on avait toujours dit le montant qui était annoncé lors de l'implantation de la société, et finalement derrière on n'a jamais fait le contrôle pour voir si les promesses avaient été tenues. Cette année, vous le voyez pour la première fois. Evidemment, ce calcul se fait à la fin de l'année. On se trouve ici au mois d'août, je ne fais pas ce travail chaque mois mais une fois par année, donc à la fin de l'année. L'année prochaine, vous aurez la réponse à votre question. Le chiffre qui est annoncé correspond plus ou moins au chiffre des postes réellement créés. Il n'y a pas une grosse différence entre ce qui a été annoncé et ce qui sera certainement créé comme EPT.

Par rapport à l'Agri&Co Challenge, la question des entreprises qui ont participé au challenge, qui ont gagné un prix, je renvoie à la discussion que nous aurons ce jeudi pour ce crédit d'assainissement des bâtiments de Saint-Aubin. Dans le message que vous allez discuter jeudi, vous trouvez à la page 4 les sociétés qui sont actuellement implantées sur le site de Saint-Aubin et il y a une énumération de toute la liste et de toutes les sociétés. L'avant-dernière colonne c'est en provenance et vous voyez qu'actuellement il y en a quatre qui viennent ou qui ont été amenées par l'Agri&Co Challenge.

La question de la grande préoccupation de la Direction de l'économie et de l'emploi, depuis le début de la crise nous avons fait la comparaison entre le nombre de contrats d'apprentissage signés en 2020 et en 2019. Au début, voire au milieu de la crise, il y avait une forte différence de contrats d'apprentissage signés 2019 et 2020, jusqu'à un delta de moins 20% environ. Là aussi, les chiffres que j'ai vus à la fin juillet on constate un effet de rattrapage. Sauf erreur de ma part, il manque encore moins 3-4% de contrats signés d'apprentissage par rapport à l'état de situation de l'année passée. Cela reste donc une grosse préoccupation, raison pour laquelle on a prolongé la durée pour signer ces contrats d'apprentissage jusqu'au 1^{er} octobre. On a pris des premières mesures pour soutenir l'apprentissage dans le cadre des mesures d'urgence et il y aura d'autres mesures dont vous pourrez discuter à la session d'octobre. Vous allez me dire que ce sera trop tard. Oui, ce sera trop tard pour cette année-là, mais ce qui nous inquiète particulièrement, c'est la situation de l'année prochaine et de l'année d'après.

Concernant la politique foncière active, je vous donne un état des lieux. Je ne sais pas combien de temps vous avez à disposition. La présentation standard c'est trois quarts d'heure. En gros, nous allons en discuter aussi par rapport au site de Saint-Aubin jeudi; donc pour Saint-Aubin je vous renvoie à la discussion de jeudi. Ce que je peux vous dire c'est qu'on est en train de mettre en place l'établissement cantonal de politique foncière active (ECPFA). Les organes sont constitués. On a la première séance du conseil d'administration, ce samedi, de 8 heures à 15 heures. La bonne nouvelle est que nous avons vendu un premier terrain à Romont à la société EFSA, dont l'inauguration est prévue bientôt. Je ne peux pas cacher qu'on négocie sur une vente des terrains à Saint-Aubin et je renvoie à nouveau à la discussion de jeudi. On a des sociétés intéressées à s'implanter sur le site mais dans des bâtiments existants, raison pour laquelle d'ailleurs je passe jeudi au Grand Conseil pour que vous me donniez l'argent nécessaire pour assainir ces bâtiments. Je suis prêt à discuter de cela bilatéralement ou si vous souhaitez une fois avoir une large discussion ici au Grand Conseil je suis toujours à votre disposition. C'est un sujet qui nous passionne beaucoup mais qui demande un peu plus de temps.

J'espère que j'ai répondu à vos questions.

Au député Jaquier, je partage une nouvelle fois entièrement ce qui a été dit, son souci par rapport à la formation continue qui est un enjeu majeur et qui nous préoccupe beaucoup. J'ai trois réponses. On a pris des mesures dans le cadre des mesures d'urgence. Ce n'était pas rien. On a agi sur la formation continue. vous allez en discuter en session d'octobre. On a aussi inclus des mesures dans le cadre du plan de relance. Donc je renvoie aussi là à la discussion qu'on aura en session d'octobre. A moyen et long terme, ce nouveau projet qui nous attend à la Direction de l'économie et de l'emploi après avoir révisé toutes les lois, ce sera un nouveau chantier une modification de la loi sur la formation professionnelle avec un accent fort sur la formation continue. Les travaux sont en cours. Le COVID-19 nous a freiné un peu je dois le dire mais c'est quelque chose dont j'aurais plaisir à discuter avec vous, d'abord avec mes collègues du Conseil d'Etat, puis la mise en consultation. Je pense qu'on pourrait renforcer encore ce domaine-là mais tout en insistant que ce n'est pas rien ce que l'on fait actuellement. Je partage le souci d'investir beaucoup d'argent dans la formation continue.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2019-CE-184

Relations extérieures

Rapporteur-e:	Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée

Discussion

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). La Commission des affaires extérieures a examiné le rapport du Conseil d'Etat 2019 sur les relations extérieures lors d'une séance tenue en visio-conférence le 5 juin 2020. Elle a traité de cet objet en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, en charge des relations extérieures, et de M. Lionel Walter, alors délégué aux relations extérieures ad interim du canton de Fribourg. Au nom de la CAE, je les remercie une nouvelle fois de tout cœur pour leur disponibilité et pour l'échange très ouvert et constructif que nous avons pu partager.

La Commission des affaires extérieures remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui réunit les relations extérieures de toutes les directions et offre une très bonne vue d'ensemble dans ce domaine. Comme nous l'avions déjà précisé l'année dernière, il doit être lu en relation avec le rapport du Conseil d'Etat, respectivement les rapports des directions, qui offrent davantage de contenu sur les objets mentionnés dans le document qui nous occupe.

La Commission des affaires extérieures salue vivement la nouvelle forme donnée au rapport et remercie très sincèrement toutes les personnes qui y ont contribué. Notre commission avait plusieurs fois demandé que les objets et enjeux prioritaires pour notre canton soient mieux mis en exergue. Elle a pris connaissance à grande satisfaction de cette nouvelle mouture qui répond à ses attentes.

Sur le fond, M. le Commissaire du Gouvernement a évoqué cette année encore les tendances centralisatrices sur le plan du fédéralisme, avec, en même temps, un transfert de charges vers les cantons.

Les différents dossiers prioritaires ont été passés en revue. Sans être exhaustifs, nous pouvons citer sur le plan fédéral le maintien de la filiale de l'OFROU à Estavayer-le-Lac, Agroscope, la numérisation, l'Institut du fédéralisme ou PRODES ; sur le plan intercantonal, le réexamen de la répartition des tâches Confédération-cantons, la cyberadministration, l'imposition des couples mariés, un voyage à Bruxelles et la politique des médias ; sur le plan international, les discussions pour renouveler l'accord de partenariat culturel et économique avec la région Grand-Est arrivé à son terme, la question de l'intégration européenne qui peut également fortement concerner les cantons et la réception des ambassadeurs de Russie et de Suède.

Les échanges avec les acteurs de la politique fédérale, qui ont lieu notamment avant chaque session fédérale, sont très importants, de même que la participation aux conférences intercantionales, particulièrement la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et la Région Capitale Suisse. Sur un plan bilatéral, un soin particulier est apporté aux bonnes relations avec nos partenaires directs, respectivement les cantons limitrophes.

Naturellement que, même si elle ne concernait pas directement l'année 2019 et le présent rapport, la question du COVID et de la nécessaire collaboration dans ce domaine a été évoquée, de même que quelques perspectives 2020 avec, par exemple, des dossiers comme la transparence, la loi sur le CO₂, le développement du ClusterFood&Nutrition de la Région Capitale Suisse ou l'assemblée générale de cette même organisation à Morat en juin 2020.

Pour continuer sur le fond, la Commission des affaires extérieures a relevé et échangé sur plusieurs objets:

- > Sur la question du vote électronique, il nous a été répondu que le dossier continue d'être suivi. Il reste compliqué mais des initiatives sont en cours et Fribourg, qui participe au groupe de travail, veut aller de l'avant.
- > La question de la suite du financement de l'Institut du fédéralisme n'a pas trouvé de réponse. Le dossier est encore pendant aux Chambres fédérales.
- > Une remarque a été faite sur les frais liés à la transparence sur le financement des partis politiques.
- > Une question a été soulevée sur le lien entre la mobilité et l'économie au sein de la CdC, notamment en lien avec la discussion sur l'aménagement complet du tunnel du Lötschberg (aménagement complet direct ou un aménagement par étapes, avec des répercussions indirectes sur notre canton). Le commissaire du Gouvernement a répondu que cette question a effectivement été discutée au sein de la Région Capitale Suisse où règne une unanimité pour défendre les intérêts communs des cantons concernés. Le canton de Berne pilote le projet et Fribourg soutient la position de la Région Capitale Suisse.
- > Sous le chapitre de la DICS, une remarque a été faite sur le nombre de conférences intercantionales et l'énergie ainsi déployée, mais il est difficile d'estimer s'il y en a trop ou pas assez, Fribourg étant en relation à la fois avec la Suisse romande et la Suisse alémanique. Le sujet des contacts bilatéraux, qui semblent plus intenses avec certains cantons qu'avec d'autres, a également été soulevé, ainsi que la question du bilinguisme. A ce titre, la Commission des affaires extérieures relève à nouveau le problème du manque de familles d'accueil qui revient chaque année dans le rapport depuis plusieurs années.
- > Le chapitre de la DSAS traite du sujet de la violence domestique, avec une référence aux violences subies par les femmes réfugiées. Si la Commission des affaires extérieures salue les actions entreprises dans ce domaine, il a été relevé que cette question ne devrait pas se limiter aux violences subies par des femmes car malheureusement des hommes subissent également des violences et des enfants sont souvent témoins de la violence subie par leurs parents.

De manière générale, la question de l'inégalité du degré de traitement des sujets par les différentes directions a été relevée cette année encore. Par exemple, le chapitre de la DICS traite en détail du Gymnase intercantonal de la Broye alors que celui de la DSAS ne traite pas de l'Hôpital intercantonal de la Broye. M. le Commissaire du Gouvernement a rappelé que le rapport sur les relations extérieures doit toujours être lu en parallèle avec les rapports des directions.

Enfin, la Commission des affaires extérieures a constaté, cette année encore, le nombre impressionnant de consultations auxquelles répond notre canton, ainsi que le grand nombre de présidences et vice-présidences d'organismes intercantonaux assumées par des magistrats et fonctionnaires fribourgeois.

En conclusion, la Commission des affaires extérieures remercie une nouvelle fois très sincèrement le Conseil d'Etat pour son rapport qui offre une parfaite vue d'ensemble des relations extérieures de notre canton et des enjeux prioritaires.

En réitérant également nos sincères remerciements à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et à M. Lionel Walter pour leur disponibilité et pour la qualité de nos échanges, mais aussi à M. Christian Favre parti relever de nouveaux défis, avec qui nous avons entretenu des contacts excellents et très constructifs et à qui nous souhaitons le meilleur, je vous invite, au nom de la Commission des affaires extérieures, à prendre acte de ce rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à remercier sincèrement M^{me} la Présidente de la commission et finalement toute la CAE pour les excellentes discussions que nous avons eu, et surtout M^{me} la Présidente pour ce rapport extrêmement complet et concis. Vous avez tout dit.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2020-GC-81 Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2019)

Rapporteur-e: **Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE)
Rapport/message: **05.06.2020** (BGC août 2020, p. 2055)

Discussion

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2019 de la Commission des affaires extérieures. Cette commission a siégé à six reprises pour traiter :

1. du rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures dont nous venons de parler.
2. d'une consultation sur le plan cantonal portant sur le projet d'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Pour rappel, le projet d'AIMP avait été soumis en consultation à une commission interparlementaire, selon la procédure CoParl, en 2015. Il avait ensuite été suspendu en raison de la procédure d'adoption de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) par les Chambres fédérales. Le projet d'AIMP est ensuite revenu en consultation cantonale sur les éléments qui ont dû être modifiés en 2019, selon un questionnaire préétabli. Cette consultation s'inscrivait dans une procédure de consultation nationale (consultation des cantons par la DTAP). La Commission des affaires extérieures a été consultée par le Conseil d'Etat en vertu de la LConv et a pris position à son attention. Une copie de cette prise de position a été adressée au BIC qui a compilé les différentes prises de position des Commissions des affaires extérieures qui ont pris position et les a adressées de manière groupée à la DTAP.
3. de la consultation cantonale puis de l'examen préalable du projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au Concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg.

La Commission des affaires extérieures a participé à la commission interparlementaire de consultation composée de sept députés par canton concerné portant sur le Concordat suisse sur les jeux d'argent (CJA) et la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA). Cette commission interparlementaire a siégé durant deux jours à Lausanne, sous la présidence de M. le Député Raymond Wicky du canton de Genève, et a adopté des propositions à l'attention des conférences Gouvernementales nationale (CDCM) et régionale (CRLJ). La délégation fribourgeoise était conduite par le vice-président de la Commission des affaires extérieures, M. Nicolas Pasquier. Ces accords seront prochainement soumis à notre parlement pour ratification. Ces deux objets ont occupé la Commission des affaires extérieures tout au long de l'année.

Elle a également préavisé des candidatures pour des élections dans les CIP de contrôle.

En outre, lors de sa première séance annuelle, la commission a reçu M. le Député Benoît Rey pour apporter son témoignage sur l'histoire de la CoParl.

J'ai également le plaisir de représenter le canton de Fribourg au sein du Bureau interparlementaire de coordination (BIC), dont j'assume la présidence dans notre canton depuis 2019 et jusqu'à la fin de cette année.

Le 7 juin 2019 s'est constituée à Zurich la Conférence législative intercantonale (CLI), plateforme d'échanges en matière intercantonale pour les membres des parlements cantonaux suisses. Elle dispose désormais d'un secrétariat permanent financé par les cantons membres. Les cantons non-membres sont invités à participer aux manifestations de la CLI moyennant

finances. Chargée par le Bureau du Grand Conseil de décider de l'opportunité d'une adhésion, la Commission des affaires extérieures a choisi, à l'instar des autres cantons signataires de la CoParl, de renoncer pour l'instant à adhérer à cette nouvelle structure. Une adhésion future reste ouverte, tout comme des participations ponctuelles.

A noter encore que des membres de notre Grand Conseil sont membres des six commissions interparlementaires de contrôle qui figurent dans le rapport. Pour rappel, la sixième CIP de contrôle, portant sur la Convention SIERA, a été nommée et a siégé pour la première fois en 2019. Les deux membres de la Commission des affaires extérieures dans chacune de ces commissions rapportent régulièrement sur leurs activités, lui donnant ainsi une vue d'ensemble des activités intercantionales en matière de haute surveillance parlementaire.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les membres de la Commission des affaires extérieures pour leur précieuse collaboration. Je les remercie également de tout cœur de m'avoir renouvelé leur confiance à la tête de cette commission. Je voudrais remercier plus particulièrement M^{me} Bernadette Haenni, vice-présidente jusqu'en juillet 2019, et M. Nicolas Pasquier, vice-président, pour nos échanges et leur soutien qui me sont précieux. Je remercie également le secrétaire de la commission, M. Reto Schmid, pour son excellent travail. Un grand merci à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et à M. Christian Favre, délégué aux affaires extérieures durant l'année 2019, pour la collaboration très agréable et constructive que nous avons partagée.

Sur la base de ces considérations, je vous remercie, au nom de la Commission des affaires extérieures, de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37

Direction des finances

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	24.03.2020 (BGC août 2020, p. 1719)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). C'est durant le confinement que nous avons dû examiner les comptes de la DFIN. Nous nous sommes donc connectés, mon collègue Bruno Boschung et moi, avec la Direction des finances où nous avons rencontré virtuellement M. le Conseiller d'Etat Goerges Godel, M. le Secrétaire général Pascal Aeby et M. le Trésorier Laurent Yerly. C'était le 20 avril 2020. Merci à Fribourg 4.0.

Quelques chiffres pour commencer. Pour les comptes de résultats, les revenus sont 5,3% au-dessus du budget à 2,3 milliards. Les charges de la direction se montent à 228 millions avec des charges extraordinaires de 43 millions. Le centre de charges qui encaisse le plus, c'est évidemment le Service cantonal des contributions qui enregistre une augmentation de 3% à 1,3 milliards. On peut relever que les revenus des impôts sur les gains immobiliers ont fortement augmenté, de même que l'impôt sur les successions, poste qui est toujours il faut l'avouer difficile à budgétiser.

Au niveau du personnel, les EPT sont stables à environ 200. Pour les investissements, l'excédent des dépenses est de 24 millions alors que seuls 6 millions étaient au budget.

Comme remarque générale, il convient de relever trois points.

On observe des pratiques divergentes concernant les reports de crédits. La structure de la comptabilité du SITel nuit à sa compréhension et il nous manque un outil performant pour le suivi des investissements. Pour les reports de crédits, on en a déjà parlé en introduction, certes cette pratique ne peut être utilisée sans validation. Cependant il n'est pas simple de déduire en regardant le montant au budget et celui qui a été dépensé, si le budget a été complètement utilisé ou si un report de crédits a eu lieu. Dans l'autre sens également, une dépense peut être supérieure au budget, mais en fait il pouvait s'agir d'un report de crédits.

Pour la structure des comptes du SITel, une difficulté supplémentaire de lecture a été ajoutée en introduisant une méthode appelée "réallocations de budget". Ces réallocations sont en principe validées par la commission informatique. Elles peuvent

avoir lieu à l'intérieur d'une direction ou entre les directions. La méthode consiste à prendre de l'argent d'un projet, qui est par exemple bloqué ou ralenti, pour le réallouer à un projet qui est plus urgent. En 2019, 338 réallocations ont eu lieu. Le système est malheureusement peu transparent. Cependant, une directive qui devrait codifier cette pratique est en préparation.

Il faut aussi relever que le compte de charges s'est élevé à 54 millions, soit 33% de plus qu'en 2018.

Quant au suivi des investissements, les investissements s'étendent dans la plupart des cas sur plusieurs années. Un outil performant permettant de "monitorer" les projets est vivement souhaité. Le suivi qui est fait aujourd'hui en interne ne permet pas une visualisation simple, compréhensible et unifié projet par projet. La Commission des finances et de gestion suit donc avec attention l'évolution de ces trois remarques.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2019-CE-184

Direction des finances

Rapporteur-e:	Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	24.03.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité du Conseil d'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Discussion

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). On peut relever dans ce rapport l'arrivée de nouveaux instruments de gestion financière et administrative avec notamment la transformation du SAP qui sera compatible MCH2.

Au Service cantonal des contributions, on nous rapporte que toutes les déclarations papiers des périodes fiscales postérieures à 2015 ont été numérisées et que ces données sont stockées au SITel, donc en Suisse.

Le Service du personnel et d'organisation (SPO) s'occupe du recrutement et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. Parmi le personnel, il y a des contrats que l'on appelle CDIS qui sont des contrats à durée indéterminée mais sans garantie. Ces postes comportent des salaires qui sont refacturés directement aux directions.

Toujours au niveau du personnel, le nombre de collaboratrices et collaborateurs ayant sollicités le dispositif Espace santé-social a considérablement augmenté en 2019. Il ne s'agit pas forcément de la dégradation des conditions de travail, mais plutôt le fait que le service devient de plus en plus connu.

Enfin, on lit dans le rapport au SITel, des réallocations budgétaires ont été effectuées pour un montant total de 16,9 millions, afin de mieux tenir compte du rythme d'avancement des différents projets. Le mécanisme de réallocations de budget fera donc l'objet d'une directive.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est peut-être un complément d'information ou de vision. M. le Député Piller a bien précisé ces réallocations. Nous avons eu des discussions avec la Commission des finances et de gestion. Je vous informe que ces réallocations sont nécessaires, indispensables pour faire avancer le Fribourg 4.0. Avoir de l'argent et ne pas pouvoir réaliser les projets c'est négatif pour nous. Le COVID-19 nous l'a très bien démontré. La capacité du SITeL de mettre en oeuvre le télétravail en si peu de temps avec un fonctionnement impeccable, chapeau bas à toute l'équipe qui a mis en oeuvre ces systèmes informatiques.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). J'aimerais intervenir sur deux points : Le premier est le point 4.1.4 de votre rapport sur l'apprentissage. Alors que la Confédération met en place un vrai programme de valorisation de l'apprentissage, on apprend de la bouche du député Dietrich que le canton de Fribourg forme certes 385 apprentis, mais bien moins que le nombre budgétisé. Ce serait important à mes yeux de savoir quelles en sont les raisons, quelles mesures sont prises désormais pour engager autant d'apprentis que ceux qui ont été budgétisés ?

Le deuxième point concerne le point 8.1.3, soit l'Inspection des finances. Il y est mentionné que deux membres du Conseil d'Etat ont mandaté l'Inspection des finances pour un contrôle spécifique auprès d'entités ou de services de leur direction en 2019. Je souhaiterais savoir de quoi il s'agit, les rapports n'en font pas mention, et est-ce que les rapports qui en ont résulté ont bien été transmis à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil ?

Bien entendu, dans la mesure où j'ai conscience que les rapports de l'Inspection des finances ne sont transmis qu'à la Commission des finances et de gestion, ce que je regrette, je ne poserai des questions que sur les statistiques de cette Inspection des finances. Sur les trente-trois recommandations qui ont été faites par l'Inspection des finances, combien d'entre elles ont été suivies entièrement? Dans quel département y a-t-il eu le pire pourcentage de non suivi des recommandations? Est-ce qu'il y a eu dans votre département des recommandations non suivies?

Piller Benoît (PS/SP, SC). Concernant l'apprentissage, il faut dire que la Commission des finances et de gestion s'occupe et relève régulièrement ce point en séance. M. le Commissaire va répondre plus précisément.

Pour l'Inspection des finances, les rapports sont transmis à la Commission des finances et de gestion qui les examine. Malheureusement, nous ne faisons pas de statistiques concernant les recommandations suivies ou non suivies lorsque nous établissons les rapports. C'est peut-être un point que l'on peut noter au niveau de la Commission des finances et de gestion.

Godel Georges, Directeur des finances. Je réponds volontiers à ces deux questions dans la mesure du possible.

Concernant la première, M. le Député Kubski a totalement raison en ce qui concerne les apprentis. D'ailleurs, deux députés, Gabriel Kolly et Romain Collaud, ont posé l'année dernière plusieurs questions et nous avons répondu en disant simplement que le nombre d'apprentis a augmenté de 5,8%. Ce n'est évidemment pas suffisant, mais des mesures ont été prises par le SPO en vue d'inciter les différents services à former des apprentis. Vous pouvez examiner cette réponse qui date du 19 juin de l'année dernière.

S'agissant du rapport de l'Inspection des finances, comme l'a relevé M. le Député Piller, tous les rapports sont transmis au Conseil d'Etat, respectivement à la Commission des finances et de gestion sans exception. Ils n'arrivent pas au Conseil d'Etat sans passer devant la Commission des finances et de gestion. C'est toujours en même temps. C'est vrai qu'il n'y a pas de tableau de bord, mais on a un récapitulatif à la fin de l'année avec le nombre de rapports. Je peux vous dire qu'on en a traité une dizaine hier et il n'y avait aucune remarque. Je ne peux pas en dire davantage.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2020-DFIN-22

Banque cantonale de Fribourg – rapport de gestion 2019

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	08.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée

Discussion

Piller Benoît (PS/SP, SC). La BCF continue, comme chaque année, de verser à l'Etat une partie de son bénéfice. L'an dernier, ce montant était de 49 millions.

Pour rappel, la BCF est une personne morale de droit public distincte de l'Etat dont les buts sont entre autres de contribuer au développement de l'économie du canton et de procurer des ressources financières au canton, dont acte.

On relèvera aussi l'activité de sponsoring de la banque qui soutient de nombreuses associations et manifestations dans le canton, contribuant ainsi à la vie sociale. En 2019, le montant dépensé pour le sponsoring s'est élevé à 3,8 millions de francs.

Godel Georges, Directeur des finances. La Banque cantonale de Fribourg a réalisé en 2019 un nouvel exercice record, sauf erreur son vingt-sixième consécutif. Le bilan se monte désormais à plus de 24 milliards. En dix ans, le total du bilan a plus que doublé. Les bénéfices de l'exercice se montent à 131,6 millions, soit un peu plus que l'année précédente. Les résultats ont également doublé en dix ans. Les fonds propres après répartition atteignent plus de 2 milliards de francs. La BCF répond ainsi à toutes les exigences de la FINMA. Ces résultats se répercutent sur le versement au canton, aux communes et aux paroisses par la fiscalité, mais aussi par le versement qu'a cité le rapporteur de la Commission. Je crois que tout le monde est content.

Sur les cinq dernières années, la BCF a versé à l'Etat hors impôts des indemnités pour la garantie de rémunération du capital-dotation, 48 millions en 2019, 46,3 millions en 2018. On était à 39 millions en 2014. Vous voyez que cela monte régulièrement et j'espère que cela puisse continuer, notamment avec la période qu'on vit avec le COVID-19.

La Banque cantonale contribue fortement au soutien de l'économie cantonale bien entendu. En ce qui concerne sa clientèle de particuliers, la BCF demeure un acteur majeur sur le marché hypothécaire. En 2019, le volume des crédits de construction a atteint 765 millions de francs et les créances hypothécaires ont augmenté de 5,3% ou de 814 millions de francs pour atteindre 16,2 milliards. La BCF fait partie des plus grandes banques de Suisse. Son ratio au revenu reste depuis plusieurs années le plus bas de l'ensemble des Banques cantonales de Suisse.

Je veux mentionner encore, la BCF est un employeur important du canton avec 471 collaborateurs et collaboratrices, dont une majorité de dames, 19 apprentis, 4 stagiaires. Elle dispose de 27 succursales dont une en ligne.

On peut remercier la direction et l'ensemble des employés de la BCF pour tout le travail accompli qui a permis ce magnifique résultat 2019, comme les années précédentes.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Puisque nous parlons de la BCF, j'aimerais vous poser une question. On a pu lire que l'entreprise VybeCard SA, une plateforme importante de financement est insolvable. On parle d'une fraude globale. L'ancien conseil d'administration est accusé d'avoir embelli le total du bilan et les recettes des ventes avec des faux revenus. Des employés, des consommateurs et des milliers d'investisseurs, dont les banques, sont touchés par ce scandale. Dans quelles mesures la BCF, comme investisseur, est-elle touchée ou sera-t-elle touchée par ce scandale? Pourriez-vous nous dire quelque chose sur les effets de cette triste histoire de la BCF?

Piller Benoît (PS/SP, SC). Ces événements ayant eu lieu cette année, ils ne sont évidemment pas mentionnés dans le rapport de la BCF.

Godel Georges, Directeur des finances. Je ne serai pas plus bavard que le rapporteur de la Commission parce que je ne peux pas répondre à votre question M^{me} la Députée.

> La discussion sur ce rapport et ces comptes est terminée. Il est passé au vote.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 70 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 70*

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37 Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	24.03.2020 (BGC août 2020, p. 1719)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'examen des comptes de la Chancellerie a eu lieu le 27 mars 2020 par conférence téléphonique avec M^{me} la Chancelière que les rapporteurs remercient ici.

Pour le centre de charges de la Chancellerie d'Etat, les charges sont stables et les revenus en hausse. Une subvention fédérale non prévue de 181 000 frs pour le vote électronique est venue s'ajouter aux revenus. Ce montant a été dépensé sous la rubrique "travaux informatiques" effectués par des tiers.

Au sujet du personnel, la lecture financière n'est pas facile, le service ayant été réorganisé et les postes redistribués. Le total des effectifs n'augmente que très légèrement par rapport à l'exercice 2018, ce qui passe de 21,2 à 21,52 EPT.

Je n'ai pas d'autres commentaires pour les autres centres de charges qui dépendent de la Chancellerie que sont le Service d'achat du matériel et des imprimés, le Service de la législation, des Archives de l'Etat, et l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2019-CE-184 Chancellerie d'Etat

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	08.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Le rapport d'activité du Conseil d'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Discussion

Piller Benoît (PS/SP, SC). En 2019, M^{me} la Chancelière d'Etat était secrétaire générale de la conférence des Chanceliers d'Etat, une conférence qui traite entre autres de la digitalisation de l'administration et aussi autre sujet très important, du vote électronique. Des sujets dont on a parlé en 2019 et dont on reparlera certainement encore dans le futur.

Pour le site internet de l'Etat, on lit dans le rapport que l'année 2019 a été marquée par un travail intense de consolidation du site, tant sur le plan technologique que sur le plan des contenus. On a pu voir les résultats de ces efforts ce printemps avec les informations mises à disposition dans le cadre de la crise du COVID-19. Cependant, le travail doit se poursuivre. On notera aussi le système de gestion des élections et votations qui est devenu un instrument incontournable dans les communes, les préfectures ainsi qu'au niveau du canton. Il y a une bonne collaboration avec ces entités dans ce domaine.

Quant à la problématique, encore dans toutes les mémoires, du comptage des voix lors du second tour du scrutin au Conseil des Etats, le rapport parle laconiquement d'une panne informatique et renvoie le lecteur au mandat interpartis déposé à la suite de ce malheureux évènement.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt, je suis syndic de la commune de Prez.

J'ai une préoccupation : dans quelques mois nous aurons les élections communales et on se souvient que le bug informatique lié à l'élection au Conseil des Etats était en partie dû à l'élection qui se tenait dans les trois villages qui fusionnaient, soit Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz. On va à nouveau avoir une élection de ce type au mois de mars. Ma question est de savoir si maintenant cela va vraiment marcher ?

En corollaire, cela vous n'y pouvez rien à la limite ,mais il faut savoir que dans les communes le personnel du secrétariat ou le personnel qui se dévoue pour participer à ces élections ou votations a perdu complètement confiance. Les gens sont inquiets de devoir participer les dimanches à ces élections parce qu'ils se demandent ce qu'il va leur arriver. Pour rappel, chez nous le personnel avait dû rester fermer dans le bureau communal jusqu'à 21 heures avant qu'enfin on le libère alors que les résultats n'étaient pas encore définitifs.

S'il vous plaît, je vous demande de tout mettre en oeuvre et d'aller auprès du personnel qui va travailler lors de ces élections avec des informations claires afin qu'on puisse retrouver cette confiance dans les bureaux communaux.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je ne peux que souhaiter que tout se passe bien en début d'année prochaine.

Godel Georges, Directeur des finances. Je comprends tout à fait les remarques et les souhaits de M. le Député David Bonny. Je crois que tout sera mis en oeuvre pour que cette malheureuse opération ne se reproduise pas. Evidemment, tout système peut avoir des failles. Il est vrai qu'il y avait le problème des communes mais le cumul avec les élections fédérales a fait qu'il y a eu ce problème. Les personnes responsables font tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter à nouveau un problème de cette importance pour regagner la confiance des communes.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37 Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat

Rapporteur-e:	Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	24.03.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1719</i>)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Les charges du pouvoir exécutif du Conseil d'Etat sont stables et les revenus accusent une baisse de 274 000 frs. C'est une baisse qui est due au renoncement d'un prélèvement sur les provisions de 250 000 frs. Ce prélèvement devait servir à clôturer le dossier de la Fête des vigneronns de 2019. On vous rassure, il n'y aura pas de nouvelles dépenses. Toutes les factures sont rentrées. Malheureusement, la clôture de ce chapitre n'a pas pu avoir lieu et la provision sera donc dissoute en 2020.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme les propos du rapporteur de la Commission.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2019-CE-184 Conseil d'Etat

Rapporteur-e:	Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	08.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité du Conseil d'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Discussion

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Le rapport du Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur les activités et sur l'état de la réalisation du programme de législature du Conseil d'Etat. Sa lecture complète est donc fortement recommandée. En voici quelques extraits: "Fribourg fait sa révolution 4.0 et dans cette perspective, le Conseil d'Etat a une nouvelle fois notablement augmenté la part consacrée à l'enveloppe informatique"; "Fribourg veut se positionner pour devenir leader

de l'agroalimentaire, avec notamment le développement des sites tels que le campus AgriCo à Saint-Aubin et aussi en contribuant au positionnement de Fribourg à travers des collaborations intercantionales. Le campus de Grangeneuve-Posieux avec le site d'Agroscope et l'Institut de Grangeneuve s'inscrivent dans cette stratégie. Mais, le canton fait face à un net ralentissement de sa croissance démographique depuis 2015, un ralentissement qui a eu et qui aura des effets négatifs sur certains secteurs de l'économie."

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37 Pouvoir législatif

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du SGC:	Mireille Hayoz, Secrétaire générale du Grand Conseil.
Rapport/message:	24.03.2020 (BGC août 2020, p. 1719)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Pour l'examen des comptes du pouvoir législatif, nous avons eu une visioconférence le 3 avril 2020 avec M^{me} la Secrétaire générale que nous remercions ici.

Les charges et l'excédent de charges du pouvoir législatif sont en diminution de 22% amenant le montant de l'excédent de charges à 2,7 millions. Une diminution qui s'explique partiellement par le fait que les indemnités de séances des commissions ont été versées sur dix mois, ce qui veut dire que novembre et décembre 2019 sont payés en 2020, tout cela à cause de la migration d'un logiciel qui a empêché le paiement des séances à la fin de l'année. Cela devrait rentrer dans l'ordre, on l'espère, mais il n'y avait pas eu de report de crédit, d'où cette différence dans les comptes.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37 Direction de la santé et des affaires sociales

Rapporteur-e:	Butty Dominique (PDC/CVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	24.03.2020 (BGC août 2020, p. 1719)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). C'est en date du 17 avril 2020 qu'une conférence téléphonique a réuni les représentants de la Commission des finances et de gestion, moi-même et l'excellent député M. Peiry, ainsi que les représentants de la DSAS, M^{me} la Conseillère d'Etat Demierre, ainsi que M^{me} la Secrétaire générale Oswald, accompagnées de M^{me} Eva Spring.

Dans l'ambiance COVID-19 que nous connaissons, nous ne pouvons que remercier M^{me} la Conseillère d'Etat ainsi que son personnel pour leur compétence, leur engagement et leur disponibilité. Au vu des circonstances, nous avons évité de nous focaliser sur la situation actuelle et bien sur les comptes 2019, tout en étant conscient que la pandémie ne pouvait que transpirer des discussions. Nous débattons d'une direction qui pèse 1,1 milliard, avec un excédent de charges de 727 millions. Au niveau des effectifs, la DSAS présente dans les comptes 2019 161 EPT contre 160 au budget 2019. La problématique des apprentis, déjà évoquée, persiste et on sent que c'est un manque de culture d'entreprise. Nous voulons citer pour seul exemple les bureaux du médecin cantonal qui, avec les espaces loués et visités par votre serviteur ainsi qu'un budget de 4,5 millions, ne forment aucun apprenti. Le HFR occupe quant à lui 3374 collaborateurs pour 2567 EPT.

Problématique générale, les subventions fédérales aux cantons plurilingues ont disparu trois fois à la DSAS. Les fonds ont été affectés à d'autres projets liés au bilinguisme.

Technique comptable, la Commission des finances et de gestion a été surprise par le nombre impressionnant de reports de crédits qui rend difficile la lecture des comptes. Par mesure d'économie de temps, je vous passerai la liste des reports de crédits.

Les comptes 2019 présentent un excédent de charges de plus 20,2 millions par rapport au budget 2019. Les principales raisons sont:

- > la constitution de provisions, aide financière au HFR et asile : 20 millions
- > les subventions pour l'assurance maladie: en net 5,4 millions
- > le financement du contentieux de l'assurance-maladie : 2,4 millions
- > le solde en faveur du canton suite à la dénonciation de la conférence franco-suisse concernant l'aide financière octroyée aux Fribourgeois domiciliés en France, en rentrées 2,5 millions
- > les prestations complémentaires AVS/AI, en net et en rentrées 1,5 millions
- > le financement des cliniques fribourgeoises privées, en rentrées 1,2 millions
- > le Service de la santé publique, augmentation des charges de 21 millions compensée en partie par l'augmentation des revenus, différence pour une augmentation des charges de 13 millions
- > principale cause de l'écart, 15 millions pour les provisions pour l'aide financière au HFR, 8,7 millions de prestations nettes générales HFR à charge de l'Etat, 9 millions de compléments au décompte final de l'HFR

Pour le budget 2019, les pics ont été comptabilisés dans une autre position, d'où la différence.

Les provisions à long terme à hauteur de 15 millions découlent d'une décision politique. Les hospitalisations hors canton coûtent 82,5 millions et correspondent au budget 2019. Nous attendons, depuis que nous avons rencontré M^{me} la Conseillère d'Etat, avec impatience les audits qui concernent le HIB, gouvernance et fonctionnement.

Le complément des comptes finaux du HFR se décomposent de la manière suivante:

- > Hausse de l'activité plus 13 millions
- > Constitution de provisions plus 2,4 millions
- > Remboursement pour TARMED de 2014 à 2016, en rentrées 6,7 millions

Ce complément est financé par le prélèvement sur les provisions selon un arrêté de dépassement de crédits, pour un total du HFR à charge de l'Etat de 168,5 millions plus 9 millions.

Le Service de l'action sociale, dans le cadre des programmes informatiques communs des SSR, la prise en charge par l'Etat d'une interface commune a été malheureusement abandonnée. La provision pour les charges résiduelles liées à l'asile se monte à 5,2 millions et l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés à 48,3 millions. Cela concernait 3579 personnes en 2018, 3715 en 2019.

Au niveau des assurances sociales, les subventions cantonales pour l'assurance-maladie se montent à 171,9 millions. Etant donné que l'écart en 2019 est supérieur à celui en 2018, alors que les critères d'octroi sont restés identiques et que le budget a été adapté à l'évolution des primes d'assurance-maladie, la péjoration de la situation des dépenses est à mettre sur le compte de la paupérisation - cela nous préoccupe beaucoup - de la couche de la population qui bénéficie des prestations.

Les prestations complémentaires AVS sont à 91,9 millions. Elles sont restées stables par rapport à l'année 2018 et correspondent aux prévisions budgétaires.

Les prestations complémentaire AI sont à 62,2 millions.

Pour le Service de l'enfance et de la jeunesse, nous sommes dans l'attente impatiente des effets des changements au niveau de l'organigramme et de la conduite.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

Rapport d'activité 2019-CE-184

Direction de la santé et des affaires sociales

Rapporteur-e:	Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Préavis de la commission:	08.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité du Conseil d'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Discussion

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Je vais me limiter aux points les plus saillants de ce rapport. Pour la question du dossier électronique du patient, le canton de Fribourg fait partie de la communauté CARA. Les quatre institutions hospitalières du canton de Fribourg, HFR, RFSM, Hôpital Daler et Clinique générale, ont adhéré à cette communauté dans les délais prescrits par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient. La certification de la communauté CARA est en cours et le rapport final, nous l'espérons, est attendu pour cet automne. À relever qu'une solution définitive a été trouvée avec les assureurs pour l'approbation des tarifs hospitaliers depuis 2012. La création d'une centrale d'achats pour les médicaments dans les EMS n'est pas réaliste et ne répond pas aux exigences LAMAL. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le système de facturation par forfait fribourgeois a dû être abandonné dès le 1^{er} juillet 2018. La classe a montré son intérêt pour les trois initiatives du canton du Tessin, relatives à une meilleure information des cantons lors de la procédure d'approbation des primes de la fixation d'un seuil à partir duquel les réserves des assureurs maladie sont considérées comme excessives et l'obligation de diminuer les primes lors d'une baisse des coûts.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je précise que par rapport à la loi sur le dossier électronique du patient et, notamment, la modification de la loi sur la santé, nous ne serons pas prêts en septembre. Nous attendons les réponses à un appel d'offres publiques que l'Etat a fait pour les moyens d'identification.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Seit bald einem Jahr habe ich die Ehre, Mitglied der Kommission der kantonalen Sozialversicherungsanstalt KSVa (ECAS) zu sein. Dies ist gleichzeitig meine Interessenbindung.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei hat den Jahresbericht aufmerksam und mit Interesse gelesen. Die Anzahl der Aufgaben, die dort für die EinwohnerInnen des Kantons in sorgfältigster Weise erledigt werden, beeindruckt. Die KSVa-ECAS stellt das wichtigste Sozialversicherungsnetz für unsere Bevölkerung dar. Es geht um AHV, IV, EO, Arbeitslosenversicherung, Familienbeiträge in- und ausserhalb der Landwirtschaft, eidgenössische und kantonale Mutterschaftsbeiträge, Ergänzungsleistungen, Prämienverbilligungen und Anderes.

Jede Person mit einem Anspruch muss periodisch und pünktlich in den Genuss der ihr zustehenden Leistung kommen und umgekehrt sind die AHV-, IV- und EO-Beiträge einzuziehen und zu verwalten - dies immer gestützt auf eine sich oft ändernde eidgenössische und kantonale Gesetzgebung. Es geht um Millionenbeiträge von Eingängen und um einen Milliardenbetrag an Ausgängen. Diese hohen Beträge rufen die grosse Verantwortung ins Bewusstsein, die unsere Kommission im Rahmen der uns aufgetragenen Pflichten bei der Prüfung und Genehmigung der verschiedenen Rechnungen und Voranschläge wahrzunehmen hat.

Im Jahr 2019 ist ein modernes Organigramm der KSVa-ECAS genehmigt worden. Dank der zusammengelegten zentralen Dienste will die KSVa-ECAS künftig das sich neu ergebende Potential an Synergieeffekten ausschöpfen.

Mit dem Einzug der IV-Stelle in das neue beziehungsweise renovierte Gebäude in Givisiez sind neu alle Dienste der KSVa-ECAS unter einem Dach vereint. Gemäss dem Vorwort des Jahresberichts hat das Personal während der Umzugsperiode ausserordentliche Leistungen erbracht und sich trotz der zusätzlichen Belastung vorbildlich verhalten. Dafür gebührt den rund 250 Mitarbeitenden unser Dank. Der Dank geht auch an den KSVa-ECAS-Direktor Herrn Hansjörg Herren sowie an den Direktor der IV-Stelle, Herrn Nicolas Robert. Besten Dank!

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Auf das Risiko hin, Sie mit meiner Wortmeldung zu langweilen, weise ich auch heute wiederum - wie bei den letztjährigen Tätigkeitsberichten der DSAS - auf den immer noch offenen Verfassungsauftrag der Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien hin. Ich erinnere daran: Eine entsprechende Motion wurde vom Grossen Rat bereits vor 10 Jahren erheblich erklärt. Seit Jahren sind diesem Auftrag nun unter anderem in den Tätigkeitsberichten jährlich jeweils drei bis vier Zeilen gewidmet.

Deshalb hier eine kurze Rekapitulation der Einträge in den vergangenen Tätigkeitsberichten: Im 2015 war zu lesen, es sei ein entsprechender Gesetzesentwurf erstellt worden. Im 2016 bildete dessen Fertigstellung den Schwerpunkt des Amtes.

Im Jahre 2017 waren es die Aktualisierung der Zahlen, im 2018 wurden diese Arbeiten fortgesetzt. Und nun steht, 2017 erforderte eine Änderung des Gesetzes über die Ergänzungsleistungen auf Bundesebene eine Anpassung des Freiburger Projektes. Im März 2019 antwortete der Staatsrat auf eine parlamentarische Anfrage, dass noch Arbeiten im Gange seien und die Planung der Vernehmlassung zu diesem Gesetz daher an die Agenda des Bundes gebunden sei.

Nun, die Reform des Bundesgesetzes über Ergänzungsleistungen ist mittlerweile abgeschlossen. Die Verordnungsbestimmungen wurden anfangs 2020 vom Bundesrat verabschiedet mit dem Ziel, den Kantonen für die Umsetzung genügend Zeit zu geben. Das neue Gesetz tritt bereits am 1. Januar 2021 in Kraft.

Ich möchte deshalb gerne vom Staatsrat wissen, wie weit die Anpassungen im kantonalen Projekt fortgeschritten sind und wann der Gesetzesentwurf in die Vernehmlassung geschickt wird.

Besten Dank für die Beantwortung meiner Frage. Des Weiteren danke ich der Direktion für Gesundheit und Soziales für all die geleistete grosse Arbeit im vergangenen Jahr.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Ich habe zwei Fragen an Frau Staatsrätin Anne-Claude Demierre.

Beim Durchlesen des Tätigkeitsberichts des Justizrats ist mir aufgefallen, dass sämtliche Friedensgerichte das Jugendamt kritisieren. Soviel ich weiss, hat man dieses Amt personell aufgestockt, weil dieses Problem bereits in den vergangenen Jahren bestand. Weshalb konnten die Probleme zwischen den Friedensgerichten und dem Jugendamt nicht gelöst werden? Und wann können wir mit dem Bericht der externen Untersuchung vom Jugendamt rechnen?

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). J'ai une question concernant la nomination du médecin cantonal. On peut lire au chapitre 2 que le chef de service est le docteur Thomas Plattner et, au chapitre 3, que c'est le docteur Lee qui est mentionné comme médecin cantonal. Le docteur Lee, ayant arrêté son activité, il a été remplacé par deux consoeurs dont le contrat n'a pas été prolongé après la période d'essai. C'est le docteur Plattner qui les remplace actuellement comme médecin cantonal. Ma question est la suivante: les postes de "médecin cantonal" sont-ils mis au concours ou bien sont-ils déjà publiés dans le journal des médecins suisses, le journal de la FMH ? Merci de la réponse.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Pour ce qui est de la première intervention, je ne peux que m'associer aux louanges appuyées faites à cet organisme, l'ECAS, qui fait un travail remarquable, essentiel et qui brasse des millions. Pour ce qui est des autres questions, notamment la durée qu'il a fallu pour la mise en place de la motion pour les relations entre le Service de l'enfance et de la jeunesse et les justices de paix, et l'engagement d'un nouveau médecin cantonal, elles n'entrent pas dans les compétences de la CFG.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la députée Hänni-Fischer, je pense qu'elle n'était pas au bon point puisqu'on a après le rapport sur l'Etablissement cantonal d'assurances sociales, mais je ne peux que souscrire à tout ce qu'elle a dit, à l'exception que l'Etablissement cantonal d'assurances sociales compte 200 EPT et non pas 50, dans toute sa globalité. Je me joins à ses remerciements pour l'ensemble du personnel, qui s'est engagé et a pu quasiment pour l'ensemble des collaborateurs en télétravail assurer les prestations.

En ce qui concerne la question de M^{me} la députée Mäder-Brühlhart, c'est un vieux serpent de mer; j'ai envie de dire que ce projet des prestations complémentaires aux familles me tient tout particulièrement à coeur, car on a retravaillé le projet en fonction des modifications qu'il y a eues au niveau de la loi fédérale. Vous avez été maintenant saisis de la loi fédérale sur les prestations complémentaires; la commission a été nommée, donc on a pu retravailler le projet de prestations complémentaires pour les familles dont je suis en train de procéder à la lecture finale. J'irai devant le Conseil d'Etat pour demander une autorisation de mise en consultation. J'espère ainsi, avant mon départ, défendre ce projet devant le Grand Conseil.

En ce qui concerne la question de M^{me} la députée Jakob sur la justice de paix, on a pu repourvoir l'ensemble des postes qui nous ont été octroyés au SEJ, donc les deux du budget ordinaire, plus les 5 que le Grand Conseil nous avait octroyés. L'ensemble de ces postes est maintenant occupé à l'exception d'un 0, 1% de chef de secteur, qui est attribué jusqu'au 31 décembre à un juriste pour appuyer les démarches et notamment toutes les questions des interventions de la protection de l'enfance en charge des articles 306 et 308.2 du Code civil. Nous avons avec ces chiffres-là pu particulièrement diminué le nombre de dossiers à charge des IPE puisque maintenant les IPE ont entre 75 et 80 situations à charge au lieu des plus de 100 situations que nous avions l'année passée.

En ce qui concerne le rapport d'EchoPlan, les travaux ont pris un peu de retard avec toute la crise que nous avons connue ce printemps, puisque les entretiens n'ont pas pu se dérouler comme c'était prévu. Nous avons relancé EchoPlan, ils ont déjà repris les travaux depuis le début du mois de juillet et ils m'informent qu'un rapport sera prêt pour novembre; donc d'ici à la fin de l'année, nous pourrons vous donner des informations sur l'analyse qui est faite.

En ce qui concerne la question de M. le député Zadory, le poste a été mis au concours à fin juin, début juillet. Nous avons eu de très nombreuses candidatures. J'ai procédé aux entretiens, deux dossiers ont actuellement passé un assessment à la fin

du mois de juillet. J'aurai le retour de l'assessment tout prochainement et le Conseil d'Etat pourra se déterminer sur le choix d'un nouveau ou d'une nouvelle médecin cantonale.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2020-DSAS-51 Hôpital fribourgeois (HFR)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Préavis de la commission:	08.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée

Discussion

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Dans les autres provisions à long terme, les provisions pour les cas de RC, on voit une diminution de 14 179 000 frs; il s'agit de la dissolution des provisions pour la liste tarifaire de 2012 à 2018. Les provisions restantes sont des provisions pour les cas RC pendants.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est de remercier infiniment l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du HFR ainsi que la direction pour le travail extraordinaire qu'ils ont effectué durant ce printemps et qu'ils continuent d'effectuer dans le cas de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Wassmer Andréa (*PS/SP, SC*). Nous avons pris connaissance du rapport annuel 2019 du HFR avec beaucoup d'intérêt. Le travail réalisé en 2019 a été important et essentiel pour passer le témoin au nouveau Conseil d'administration. Notre Rapport annuel, malgré le déficit financier encore conséquent, on perçoit un certain optimisme quant à la voie déjà engagée et son but vers lequel le HFR se dirige avec sa stratégie 2030. Cependant, on peut imaginer maintenant que la situation de l'année 2020, avec le Covid-19, modifiera la donne et j'ai donc une question: est-il déjà possible d'avoir quelque idée des conséquences ? Et avec satisfaction, nous relevons d'ailleurs que les travaux de rénovation sont terminés, mais il faudra tout de même pouvoir compter sur le nouveau bâtiment hospitalier qui devrait voir le jour pour que Fribourg puisse offrir aux patientes et patients du canton une médecine de pointe, avec par exemple une prise en charge des urgences 24 heures sur 24. Alors, Madame la Commissaire peut-elle nous dire ce qu'il en est actuellement du projet de construction de ce nouveau bâtiment ?

Autre chose, à la lecture du rapport, nous nous inquiétons aussi de la situation du personnel du HFR. Il a certes été applaudi et remercié cette année pendant les quelques mois du début de la pandémie par la population, mais nous sommes aussi conscients que les activités et le travail ont augmenté bien avant le Covid-19 et depuis déjà quelques années. Cependant cela n'est pas sans effet sur les conditions de travail et sur la santé des employés et d'ailleurs le Directeur général, M. Marc Devaud, relève une hausse de l'absentéisme en 2018 et 2019. Il faudrait donc engager plus de personnel pour remédier à cette situation. Pendant cette crise de la pandémie, nous avons pu constater combien le personnel hospitalier s'est dévoué et s'est occupé de la santé des autres sans compter. Nous avons pu nous rendre compte des compétences de tout le personnel, dans tous les domaines professionnels de l'Hôpital, de leurs compétences à la fois professionnelles et humaines qui ont été extrêmement appréciées.

Nous tenons aussi à remercier et à féliciter chaleureusement tout le personnel hospitalier. Son travail a été intense pendant le pic de la pandémie, mais nous savons qu'il a commencé bien avant cela et qu'il va continuer au-delà de cette pandémie. Le travail et les compétences de ce personnel hospitalier doivent être reconnus par l'offre de conditions de travail à la hauteur des prestations.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Seit zirka Mitte 2019 ist beim HFR ein neuer Verwaltungsrat im Amt. Es sind kompetente und erfahrene Expertinnen und Spezialisten, die ihr Metier verstehen. Auf jeden Fall sind die ersten gefällten Entscheide endlich klar und nachvollziehbar und geben uns Hoffnung, dass das HFR wieder für die Patientinnen und Patienten da ist und deren Bedürfnisse ernst nimmt. Das ist kein einfaches Unterfangen, zumal das HFR vom alten Verwaltungsrat an die Wand gefahren wurde. Das externe Audit und die Untersuchungen des Finanzinspektorates haben die gravierenden organisatorischen Mängel in ihrem Bericht vom Jahr 2018 gnadenlos aufgezeigt.

Durch die erheblichen Fehlentscheide der langjährigen früheren Verwaltungsräte konnte das HFR nur mit regelmässigen millionenschweren Steuergeldern vor dem Bankrott gerettet werden. Das Audit und der Bericht des Finanzinspektorats

zeigten eindeutig auf, dass der überforderte Verwaltungsrat über Jahre gewurstelt hat und den sich immer neu stellenden Herausforderungen nie gewachsen war.

Ein Verwaltungsrat ist nicht nur da, um fette Verwaltungsratsentschädigungen einzukassieren, sondern ein Verwaltungsrat muss für sein Tun oder eben Nichts-Tun schlussendlich haften. Ich weiss, strafrechtlich können wir sie kaum belangen, denn Dummheit ist nicht strafbar, wie kürzlich ein Urteil im Fall der Pensionskasse des Gesundheitsnetzes des Saanebezirks aufzeigte, wo Pensionskassengelder in der Höhe von 57 Millionen Franken in den Sand gesetzt wurden.

Ich frage aber den Staatsrat trotzdem, ob er in Erwägung gezogen hat oder es noch tun wird, die betroffenen Verwaltungsräte des HFR zur Rechenschaft zu ziehen und sie finanziell zu belangen.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). En premier lieu, il est évidemment indispensable de dire un grand merci au personnel, tant administratif que soignant, du HFR. Il me paraît également adéquat de saluer les réflexions du nouveau Conseil d'administration, mais en tant que député gruyérien, il est nécessaire à mes yeux de s'interroger sur le développement de la stratégie 2030 du HFR et d'émettre quelques bémols, notamment sur la stratégie de communication du HFR déployée depuis quelques temps. Il ne suffit pas de se contenter de critiquer, j'essayerai donc d'être constructif.

S'agissant de la communication du HFR, sur les sites périphériques notamment, nous assistons à un véritable saucissonnage dans les règles de l'art. On nous dit que les blocs opératoires sont provisoirement maintenus à Riaz; on ne nous dit pas jusqu'à quand, on ne nous dit pas si à long terme ils vont pouvoir être préservés. D'où cette question: quand est-ce que le HFR souhaite communiquer clairement sur le long terme, sur l'avenir notamment des sites périphériques ?

Maintenant, le point le plus important à mon sens, c'est la question des centres de santé régionaux. J'ai l'impression que personne, que ce soient des politiques, des patients ou des médecins ont tout à fait compris quels sont les contours de ces centres de santé régionaux. Et à ce titre, j'aimerais émettre un souhait et que ce souhait soit si possible entendu. Je souhaite que le HFR, pour la mise en place des centres de santé régionaux, travaille étroitement avec les médecins de famille, avec les cercles de garde des différents districts car ce sont eux qui ont un véritable aperçu des besoins des patients et de la population et qui ont un sens aigu de l'intérêt public. Ils nous le démontrent chaque jour. En Gruyère, le cercle de garde mène de véritables réflexions qui sont avancées sur les contours que devraient avoir ces centres de santé et je prie donc instamment le Conseil d'administration du HFR de les intégrer de manière soutenue aux décisions futures, ne serait-ce que pour avoir une assise et une légitimité régionale, ce qui sera nécessaire. Il nous faut donc, à mon sens, écouter ces médecins de famille qui connaissent la réalité des besoins en urgence et en blocs opératoires dans nos districts. Nous avons également la chance d'avoir un nouveau master en médecine, avec des orientations "médecin de famille", mais pas ou peu de possibilité de formation postgrade. Ce serait l'occasion d'intégrer ces centres de santé régionaux pour cette formation postgrade et ainsi alimenter véritablement notre canton en médecins de bonne qualité.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet si ce n'est d'être potentiellement un patient. En premier lieu, je réitère les remerciements et je salue le travail qui a été fait par tous les salariés du HFR, mais aussi dans les homes et tous les salariés, qui à mon sens, souvent n'ont pas de nom comme le personnel de nettoyage et autres, qui ont dû dédoubler leurs activités.

Le rapport d'activités concerne 2019. Je pense qu'aujourd'hui, une des vraies préoccupations notamment dans mon district et dans les districts périphériques c'est la stratégie du HFR 2030. Actuellement, on voit des déplacements d'activités, des fermetures d'activités. Par contre, la population ne comprend pas ou comprend difficilement ce qu'il se passe, quelles seront les conséquences pour elle à terme sur les prestations du HFR ? Elle voit les hôpitaux disparaître, des lits changés, des activités se déplacer et ceci en particulier dans les districts du Sud et dans des districts comme la Glâne. On entend, on parle de réseaux santé mais on ne donne pas de contenu et on dit à la population locale: "Travaillez et faites des propositions". Certes, dans les districts ce travail se fait et on veut le faire, mais en même temps, sans fil conducteur, sans contenu, c'est un peu travailler dans le vide. Par contre, la population ressentira un sentiment d'abandon et c'est comme si on lui dit "Débrouille-toi". Même si ce n'est pas concret, c'est ressenti comme ça et vécu comme ça. Cela engendre une perte de confiance, des risques de rechercher d'autres solutions, en particulier dans les autres cantons, notamment pour les habitants du Sud qui sont aussi proches de Lausanne et du CHUV que de Fribourg.

Il est donc indispensable que rapidement on aie des propositions concrètes sur un contenu qui fasse passer dans les districts ce qui sera mis à disposition physiquement et concrètement par le HFR, pas simplement par des organisations parallèles ou du privé. Parce que ce n'est pas ma vision : je vois une santé et un HFR publics, au service de l'ensemble de la population et non pas divers intervenants qui se font une guerre des prix et une guerre des patients. Aujourd'hui, les habitants de nos districts ont besoin d'avoir cette vision claire et concrète.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). J'ai hésité à intervenir comme ancien membre du Conseil d'administration, néanmoins j'aimerais poser une ou deux questions à Madame la Représentante du Gouvernement au sujet du HFR.

L'exercice 2019 où deux autres collègues étaient aussi concernés puisqu'on était en fonction jusqu'au 30 juin 2019, on a remis au nouveau Conseil d'administration, avec une situation financière qu'on estimait à un déficit de 8 millions. Là nous avons un déficit de 11 millions, donc il y a une péjoration dans la deuxième partie de l'année 2019. A ma grande surprise, quand on lit le budget 2020, on a une augmentation encore de l'activité clinique générale, soit ambulatoire, soit des soins aigus et c'est là que je vais intervenir par rapport à toutes les interventions sur le personnel, on est en phase d'un budget général de recettes de 504 millions, à peu près 509 millions. La surprise c'est que dans un hôpital où il y a un accompagnement par le personnel de tous les patients, nous avons eu en 2019 une augmentation aussi des charges du personnel, mais dans le budget 2020 on a une baisse du personnel. Donc, c'est quand même un peu surprenant. On a plus d'activités et on a une baisse du personnel; on peut toujours dire "on est mieux organisé", mais j'ai quand même quelques doutes là-dessus.

Je me suis posé la question, Madame la Commissaire du Gouvernement, pour savoir si ce budget des recettes n'était pas nettement surestimé. Finalement on va se retrouver dans une situation très surprenante dans les comptes 2020, indépendamment du Covid parce qu'il faudra quand même séparer ce Covid des activités ordinaires du HFR. J'ai quelques craintes au sujet du personnel qui va subir une extrême pression puisqu'on veut augmenter le chiffre d'affaires et en même temps, on veut diminuer les charges du personnel. Donc, je pense qu'il y a un problème avec ce budget 2020. Aussi je voudrais savoir si votre direction a pu analyser, comme vous le faisiez avec nous - et vous étiez assez sévère avec vos anciens conseillers d'administration, mais au moins on avait les chiffres qui ressortaient - car là j'ai l'impression, indépendamment de la stratégie 2030, qu'il y a un démantèlement actuellement au HFR. Cela a été dit par plusieurs personnes, ce budget 2020 est-il encore crédible par rapport à la baisse de la dotation en personnel pour une augmentation de l'activité? Il y a à mon avis un problème de crédibilité de ce budget 2020. Merci pour votre réponse.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). La tentation pourrait être forte de boucler les débats en disant qu'on parle des comptes 2019, mais par respect pour les intervenants, je pense que ça mérite quand même de se pencher sur ces différentes questions. Très rapidement et en m'engageant plus personnellement que la CFG et je m'en excuse auprès de mes collègues.

A Madame Wassmer, vous avez beaucoup parlé des années prochaines, de l'avenir, avec des problèmes de salaires et de quantité de personnel. Je crois qu'on s'est déjà brûlé les doigts, le Grand Conseil, à sévir dans l'opérationnel du HFR et ce sera bien moi le dernier à vouloir recommencer.

A Monsieur Vonlanthen, votre enthousiasme pour le nouveau Conseil d'administration vous honore. Je pense que la rue qui porte votre nom est beaucoup plus loin de Billens et de Riaz que de Tavel. Or, il faut faire attention et prendre en considération toutes les sensibilités qu'on a retrouvées après dans l'intervention de M. Kubsk. Je salue au passage son papa pour son travail admirable en tant que médecin assurant des gardes.

Quant à Monsieur Jaquier, c'est aussi une projection sur l'avenir ainsi que Monsieur Schoenenweid qui pose des questions sur le budget 2020 que nous n'avons pas encore pas débattues au sein de la CFG.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne la question de M^{me} la députée Wassmer sur le projet de construction lequel a été pris dans le cadre du projet Chamblioux sur la recherche d'un lieu. Donc les travaux se poursuivent avec le comité de pilotage de Chamblioux dans lequel fait partie M. le Directeur du HFR. Le Conseil d'administration s'est ressaisi de ce dossier pour pouvoir maintenant faire une planification et avoir une espèce de feuille de route pour la construction de ce nouvel hôpital, qui évidemment est impératif pour assurer la nouvelle stratégie horizon 2030. En ce qui concerne le personnel, effectivement c'est une tâche du HFR, puisque nous ne nous occupons pas du nombre de postes, la responsabilité appartient au HFR.

En ce qui concerne les remarques de M. le député Vonlanthen, j'aimerais tout d'abord lui rappeler que si la situation des comptes 2019 a permis de réaliser un déficit qui s'élevait à 11,99 millions au lieu des 17,99 millions, ce n'est pas grâce au nouveau Conseil d'administration mais c'est grâce à l'ensemble du travail qui a été fait par l'ancien Conseil d'administration qui a mis en place toute une série de mesures depuis 2018 déjà, des mesures d'efficacité, d'amélioration et, qu'au fil des années, ces travaux-là se font et commencent à porter leurs fruits, on l'a vu en 2019 c'est quelque chose qui était extrêmement important. J'aimerais rappeler aussi que si le nouveau Conseil d'administration a pu poser une stratégie objective 2030, c'est parce que l'ancien Conseil d'administration depuis 2018 a fait un énorme travail pour justement poser les bases de cette stratégie 2030, travail qui a pu être repris immédiatement par le nouveau Conseil d'administration et qui en plus, sur la base de l'ensemble du travail qui a été effectué par l'ancien Conseil d'administration et par la Direction de l'Hôpital fribourgeois. Cette stratégie permettra à l'Hôpital fribourgeois offrira aux Fribourgeoises et Fribourgeois des soins de qualité comme l'Hôpital fribourgeois l'a toujours fait depuis fort longtemps et continuera à le faire en se positionnant comme un hôpital fort entre l'Inselspital et le CHUV et c'est ce à quoi maintenant le nouveau Conseil d'administration s'attèle. Pour cela il a, comme je viens de le dire, poser les bases de sa stratégie Vision 2030. Il va d'ici à fin septembre ou au plus tard fin octobre pouvoir proposer la mise en oeuvre de cette stratégie avec un plan qui comporte des mesures.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs été très clair, il a dit et je le rappelle, dans la réponse au postulat Schumacher, qu'il soutient la stratégie définie par le nouveau Conseil d'administration du HFR et il demande que le plan opérationnel, c'est donc le plan qui va être prochainement présenté par le Conseil d'administration, précise les missions et les prestations des sites ainsi que l'impact financier des mesures. Je crois que par là, dans les exigences que le Conseil d'Etat a par rapport à la mise en oeuvre de ce plan de stratégie, on répond à plusieurs des députés qui ont exprimé le souhait d'avoir maintenant vraiment la mise en oeuvre de la stratégie 2030 qui est nécessaire pour positionner le HFR et en faire un hôpital fort.

En ce qui concerne la question du député Kubski d'avoir l'assurance que le HFR travaille avec les médecins de famille, je peux lui donner cette assurance-là. Le HFR a prévu des séances de travail avec les médecins du cercle de garde de la Gruyère pour pouvoir travailler ensemble, main dans la main pour assurer une prise en charge des urgences de la population. Les séances sont prévues avec le médecin-chef des urgences de Riaz tout prochainement avec ces médecins de garde, M. le Directeur du HFR m'a informé de cet élément.

En ce qui concerne les centres de santé, effectivement on a encore un peu de peine à bien comprendre ce qu'il y a dans ces centres de santé. Le souhait du HFR, c'est vraiment de construire ces centres de santé avec les régions, d'avoir des discussions avec les différents partenaires, avec les préfets, avec les réseaux santé, avec les médecins, avec les services d'aide et de soins à domicile afin de répondre aux besoins de la population. Avec la présentation de la mise en oeuvre de la stratégie, j'espère que ça vous permettra de clarifier cette définition des centres de santé, qui comme je viens de le dire, demande à être consolidée, renforcée et qu'on ait vraiment un contenu à l'intérieur de chaque centre de santé. Mais, si cela a été voulu comme ça, c'est parce que les réponses dans les différents districts ne sont peut-être pas les mêmes et qu'il est important qu'on puisse vraiment construire une réponse aux besoins de la population, soit dans chaque district, soit avec une mise en commun des districts. Les portes restent là aussi relativement ouvertes pour le moment et cela répond aussi aux interrogations de M. le député Jaquier. Je pense qu'il faut construire vraiment ces réseaux.

En ce qui concerne la question de M. le député Schoenenweid, je voudrais dire que le déficit du budget 2020, même si on n'est aujourd'hui pas sur le déficit, mais sur les comptes du budget HFR, est de 6,5 millions. Je rappelle, je l'ai dit tout à l'heure, le déficit 2019 c'était 11,9 millions. La Direction de la santé et des affaires sociales n'a pas été impliquée dans l'élaboration de ce projet, je ne suis plus membre du Conseil d'administration. On constate que ce résultat a été obtenu notamment par une augmentation des recettes, effectivement de l'ambulatoire et une très légère diminution du personnel. À première vue, on peut estimer en tout cas que ces recettes sont pour le moins optimistes. Rendez-vous l'année prochaine pour vérifier qui avait raison ou qui a tort dans cette appréciation.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport et comptes 2020-DSAS-43 Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude , Directrice de la santé et des affaires sociales
Préavis de la commission:	08.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée

Discussion

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). J'ai déjà évoqué les seuls éléments qui m'avaient interpellé dans ce rapport.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Par rapport à la remarque faite par M. le Rapporteur précédemment, c'est la loi fédérale qui est très claire sur comment sont financées les allocations familiales pour agriculteurs, donc il n'y a aucune marge de manoeuvre du canton.

> La discussion sur ce rapport et ces comptes est terminée. Il est passé au vote.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 73 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté Oui :

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Dorthé Sébastien (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 73*

S'est abstenu :

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total 1*

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37 Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	24.03.2020 (BGC août 2020, p. 1719)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le compte des résultats 2019 de la Direction de la sécurité et de la justice relève un montant de charges de 224 207 589 frs, soit un peu moins de 2 millions de moins que ce qui a été budgétisé pour cette même année. Les recettes, quant à elle, s'élèvent à 191 404 429 frs, ce qui correspond à une diminution d'un peu plus de 4 millions de frs, soit 2,1 %, par rapport au budget 2019, d'où l'excédent de charges de 32 803 160 frs. Au compte des investissements, les dépenses augmentent d'environ 600 000 frs et les recettes augmentent d'environ 200 000 frs.

L'état du personnel de la Direction de la sécurité et de la justice est de 980 EPT aux comptes 2019, soit une augmentation de 12,69 par rapport aux comptes 2018, mais de -1,09 EPT par rapport au budget 2019.

Je ne vais bien évidemment pas passer en revue l'entier des centres de charges de cette direction, mais uniquement m'attarder sur certains d'entre eux, à commencer par le Service de la justice. En effet, dans le cadre du programme e-Justice - j'y reviendrai dans le cadre de l'examen des comptes du Pouvoir judiciaire -, le Conseil d'Etat a accepté d'affecter un montant de 550 000 frs par année, sur trois ans, pour engager du personnel métier pour le programme e-Justice. Cette décision a été prise en mai 2019, après la procédure budgétaire 2019. Les dépenses liées à e-Justice figurent dès lors dans les comptes 2019 du Service de la justice, sans qu'elles aient été budgétées.

Au niveau du Service de la population et des migrants, on note une diminution des charges et des revenus. Il convient de relever qu'un montant de 88 000 frs n'a pas été utilisé au niveau des traitements du personnel auxiliaire. Ce montant était

expressément destiné au renforcement de l'effectif des collaborateurs spécialisés dans l'exécution des renvois, au regard des activités supplémentaires liées au fonctionnement du Centre de renvois de la Gouglera à Giffers. Vu le volume encore réduit de l'effectif des personnes à renvoyer en 2019, il n'a pas été nécessaire d'engager ce montant. En outre, il sied de relever que la recette réalisée au niveau des permis d'établissement et de séjour reste inférieure de 10,6 % par rapport aux prévisions. Cette différence a été induite par un nombre moins élevé que prévu de mouvements migratoires concernant le canton en 2019.

Pour ce qui est de la Police cantonale et vu la grande stabilité tant au niveau des charges que des revenus, il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est l'effectif qui correspond à 679,35 EPT.

Pour le Service de l'application et des sanctions pénales et prisons, on note également une diminution des charges et des revenus. Un crédit supplémentaire de 350 000 frs a dû être ouvert, suite à une croissance inattendue du nombre de journées de détention à l'extérieur du canton en deuxième partie de l'année 2019. En outre, comme cela a déjà été mis en exergue en 2017 et en 2018, nous notons à nouveau, pour 2019, une croissance contenue des placements dans certains établissements spécialisés pour les personnes faisant l'objet d'une mesure institutionnelle pénale. En raison du caractère très évolutif et souvent imprévisible de ces placements, car notamment tributaires de l'activité des autorités judiciaires, des spécificités psychiatriques des détenus et des établissements spécialisés à disposition, là aussi, un crédit supplémentaire de 750 000 frs a été ouvert fin 2019.

En ce qui concerne l'Etablissement de détention fribourgeois, le compte de résultats présente un excédent de charges de 3,3 millions de frs, supérieur de 1,5 million à l'excédent de charges budgétisé (+ 86,24 %). Ce dépassement considérable s'explique notamment par la diminution des frais de pension, en raison de la rénovation des cellules de la Prison centrale suite à l'incendie, mais aussi par ceux du bâtiment cellulaire de Bellechasse. Ces travaux n'ont pas permis à l'EDFR d'occuper les cellules et, par conséquent, cela a diminué les recettes. Par ailleurs, des dépassements ont également été enregistrés au niveau des dépenses, notamment pour le traitement du personnel à la suite du paiement des heures supplémentaires pour la direction de l'EDFR et le reste du personnel.

Pour le reste, il n'y a rien de spécial à signaler. Partant, il ne me reste qu'à remercier M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz et son secrétaire général, M. Kaempfen, pour l'ensemble des informations données concernant ces comptes 2019.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur pour les explications très complètes relatives aux comptes 2019 de ma direction. Je n'ai pas de remarque supplémentaire en l'état. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2019-CE-184

Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Préavis de la commission:	08.05.2020 (BGC août 2020, p. 1790)
Remarque:	Le rapport d'activité du Conseil d'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Discussion

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le rapport d'activité 2019 de la Direction de la sécurité et de la justice fournit un aperçu détaillé, transparent et informatif des diverses activités de la direction et de ses services affiliés. Certains projets de développement en cours dans des domaines stratégiques sont signalés. Les projets de développement perdront naturellement de leur élan, en raison de la crise du Covid-19. Toutefois, il est important que des questions telles que la lutte contre la cybercriminalité, le renforcement général et l'optimisation des différents services et unités d'organisation ainsi que la numérisation, pour n'en citer que quelques exemples, reprennent de l'ampleur le moment venu. Le rapport montre que la Direction de la sécurité et ses services affiliés fonctionnent globalement bien.

Ainsi, à titre d'exemple, il convient de mentionner l'adoption en 2019 du concept de gestion des menaces et la création au sein de la police cantonale, d'une unité de gestion des menaces, les modifications légales ayant été adoptées par notre Conseil en novembre 2019. Le rapport de gestion traite également de l'activité de la Police cantonale au profit de la sécurité

publique. On y apprend également que la police a encadré à 6 reprises des manifestations et cortèges organisés par le collectif pour la Grève du climat. A chaque fois, les organisateurs avaient demandé des autorisations et tout s'est bien déroulé.

En outre, depuis la fin novembre 2019, la Police cantonale a déployé ses deux nouveaux radars semi-stationnaires pour les contrôles de vitesse sur nos routes. Dans une première phase, ces nouveaux appareils ont trouvé place principalement à l'intérieur des localités, au profit de la sécurité de tous les usagers de la route, notamment dans les zones à vitesse modérée.

Le Service de la protection de la population et des affaires militaires, quant à lui, a connu une année 2019 plutôt habituelle, comparée à ce qui allait l'attendre en début 2020 avec la crise sanitaire. L'activité déployée par le Service et l'organe cantonal de conduite durant cette crise sanitaire – activité du reste à cette occasion une nouvelle fois saluée – sera sans aucun doute retranscrit dans le rapport de gestion 2020.

Au niveau du Service de la population et des migrants, il convient notamment de relever que la révision du droit d'asile portant sur l'accélération des procédures d'asile est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019, avec pour principale conséquence pour le canton de Fribourg une exploitation totalement opérationnelle du Centre fédéral pour requérants d'asile de la Gouglera, à Giffers, dédié aux renvois. Par rapport à l'année précédente, qui a constitué une période pilote, 2019 a logiquement connu pour la Gouglera des effectifs à la hausse.

Selon les renseignements obtenus dans le cadre de l'examen du rapport de gestion 2019, en 2019, les contacts entre les requérants du centre de la Gouglera et la population locale sont relativement peu fréquents et ne posent pas de difficultés particulières. En effet, les requérants se rendent plus facilement en ville plutôt que dans les communes avoisinantes. Lors d'événements particuliers, la police de proximité renseigne les communes de Rechthalten et Giffers, ainsi que la population, de manière systématique et transparente, ce qui est grandement apprécié. Les partenaires que sont le Secrétariat d'état aux migrations, les communes, la Préfecture, l'ORS et le SPoMi saluent en outre la bonne collaboration.

Les rapports très fouillés des autres services n'amènent aucune remarque particulière. Au niveau des établissements de droit public chapeautés par la DSJ, il sied de préciser que l'OCN sera traité plus tard dans notre ordre du jour et que les comptes et le rapport de gestion 2019 de l'ECAB sont transmis au Grand Conseil uniquement pour information et peuvent être consultés sous l'adresse www.ecab.ch. Quant à l'EDFR, son activité fait l'objet d'un rapport particulier.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie encore une fois le rapporteur pour ces explications détaillées sur le rapport d'activité. Je n'ai pas d'observations complémentaires, si ce n'est de remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la DSJ pour l'activité soutenue durant cette exercice 2019, et naturellement tout particulièrement durant cette phase COVID-19 durant l'année 2020. Vous pouvez bien imaginer que de nombreux services, mais aussi le secrétariat général, ont été fortement impliqués, avec également tout spécialement la Police cantonale, la protection de la population, qui ont joué un rôle majeur dans le bon fonctionnement de l'organe cantonal de conduite. Qu'ils soient ici toutes et tous remerciés.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Ich habe zwei Fragen, die die Guglera betreffen.

Wir haben vorhin bei der Rechnung vom Berichtstatter gehört, dass es im Bereich der Entlohnung der Sicherheitskräfte Minderausgaben von 88 000 Franken gibt und soeben wurde erläutert, dass alle Betroffenen und Beteiligten von einer sehr guten, kooperativen Zusammenarbeit sprechen.

Erste Frage: Welche Auswirkungen haben die aktuellen Geschehnisse rund um die Strafanzeige der drei Personen gegen die Sicherheitskräfte für die zukünftige Zusammenarbeit? Was wird unternommen, damit sich solche Fälle nicht wiederholen?

Zweite Frage: Ein Einsatz in einem Bundesasylzentrum verlangt selbstverständlich spezifischere Kompetenzen als eine Überwachung eines Parkplatzes. Wer trägt die Verantwortung für die Ausbildung und Tätigkeit der Sicherheitskräfte in der Guglera? Wer garantiert eine adäquate Ausbildung und inwiefern kann der Kanton Einfluss darauf nehmen? Wie und durch wen wird das überprüft?

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat Unia qui s'occupe de tous les travailleurs, y compris les travailleurs sans papier.

En examinant le rapport d'activité, j'ai constaté qu'on ne pipait mot de la problématique de la légalisation des salariés sans papier. Ces personnes qui travaillent dans le canton sont souvent cachées, doivent se cacher et sont à la merci de certains employeurs qui n'ont parfois aucun scrupule. Ces travailleurs contribuent quand même et de manière importante à la richesse du canton. Ils font souvent des tâches qui sont rébarbatives pour la majorité de la population. La question de la légalisation est une question essentielle qui permet notamment d'éviter le travail au noir, qui assure des revenus par l'impôt et renforce des assurances sociales, aussi bien en termes de financement qu'en termes de couverture pour les personnes.

On a pu observer l'action "Papyrus" du canton de Genève qui globalement a été un vrai succès. Elle a permis à des familles de retrouver une identité et à la collectivité de retrouver aussi une certaine dignité vis-à-vis de ces personnes, puisque chaque

fois qu'on omet de regarder une personne en face et qu'on la cache notamment en ne lui accordant pas de droit de séjour, on n'a pas une attitude digne en termes de collectivité.

Ma question: le Conseil d'Etat fribourgeois est-il prêt à mettre en place des solutions concrètes qui permettent d'aller dans le sens de ce qui a été fait par Papyrus puisque le chemin est ouvert, aussi bien auprès des autorités fédérales que très concrètement, et qui permettent à ces gens de pouvoir s'annoncer et de ne pas risquer de se faire expulser, donc qui leur permette de vivre au grand jour, d'avoir une dignité reconnue et de contribuer à l'entier de la vie de ce canton.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Was die Frage von Frau Grossrätin Aebischer betrifft, bin ich ehrlich gesagt überfragt. Das hat die GFK im Rahmen der Prüfungsrechnung von 2019 nicht geprüft. Entsprechend erlaube ich mir, diese Frage an Herrn Staatsrat Ropraz weiterzureichen.

Dans la mesure où la question du député Armand Jaquier s'adresse directement au conseiller d'Etat, je n'ai rien à ajouter.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. M^{me} la Députée Aebischer évoque la situation au centre de la Gouglera/Giffers qui est, comme vous le savez, dédié aux renvois. C'est la révision du droit d'asile qui porte sur l'accélération des procédures d'asile qui est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019 avec une conséquence pour le canton de Fribourg d'une exploitation totalement opérationnelle du Centre fédéral pour requérants d'asile à Giffers. J'ai été abordé à de nombreuses reprises s'agissant de ces procédures de renvoi en lien en particulier avec les quatre personnes qui étaient impliquées dans une dispute avec les surveillants. Ce que je peux dire et ce que j'ai répondu, c'est que le renvoi en Suisse de personnes qui ne peuvent pas rester, de requérants d'asile déboutés, est ordonné par la Confédération et non par le canton, respectivement le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). C'est lui également qui peut prononcer la suspension de la mise en oeuvre de ces renvois en raison de procédures pénales en cours. C'est donc vraiment une compétence fédérale de cet Office, respectivement du Tribunal administratif fédéral s'il y a des recours pendants. J'ai eu un échange à ce sujet avec la DSAS, respectivement avec le SPoMi pour voir quelle était la marge de manoeuvre du canton. Elle est juridiquement nulle. Elle n'est pas existante. Le canton a l'obligation de procéder au renvoi lorsque l'exécution est possible. Naturellement, pour les personnes en question, la phase COVID-19 a rendu plus difficile les renvois, parfois même impossible lorsque ces renvois doivent avoir lieu par avion et qu'il n'y a plus d'avions à disposition. Je dirais que ce sont là des aléas de la procédure d'exécution de renvoi qui entrent en ligne de compte, mais la discussion ne peut plus être menée par le canton lui-même lorsque nous sommes face à une décision définitive de la Confédération. C'est également le SEM qui assume la responsabilité de la formation, respectivement de la surveillance du personnel qu'il engage. D'ailleurs, à Giffers ce n'est pas une tâche du canton.

Pour M. Jaquier qui évoque l'expérience Papyrus de Genève, nous avons évidemment eu à faire là-bas à une situation totalement différente de celle que nous connaissons à Fribourg. Je vous rappelle aussi que le droit des étrangers a connu une importante révision. C'était au 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers impose aussi maintenant des exigences accrues, notamment en matière d'intégration. La marge d'appréciation du canton est extrêmement limitée. Il n'est pas prévu à ce stade dans d'autres cantons, à ma connaissance, de procéder à d'autres projets pilote que le projet Papyrus qui a eu lieu à Genève. Le canton donc procède bien à l'examen des situations au cas par cas. Vous avez d'ailleurs la statistique complète en page 34 du rapport de la DSJ sur le Service de la population et des migrants qui vous informe complètement sur les permis délivrés, les visas de retour, l'effectif de la population étrangère et sur les mesures administratives qui ont eu lieu.

Je pars de l'idée que le Grand Conseil fait aussi des lois. Il attend aussi que les autorités exécutives les respectent. Il en va de même aussi par rapport au droit fédéral. Le Conseil d'Etat fribourgeois mène une politique qui se veut humaine, mais qui respecte aussi le cadre fédéral. Nous ne pouvons pas nous permettre d'entrer en conflit avec la Confédération. Nous devons exécuter les décisions prises par la Confédération, faute de quoi nous perdons aussi notre crédibilité lorsque nous sommes exceptionnellement appelés à discuter avec la Confédération sur des situations humanitaires extrêmes.

Je vous rappelle également que les cantons qui ne respectent pas les procédures de renvoi sont pénalisés financièrement et ce sont des situations que nous souhaitons éviter dans le canton de Fribourg.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

Comptes de l'Etat 2019-DFIN-37 Pouvoir judiciaire

Rapporteur-e:	Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	24.03.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1719</i>)
Préavis de la commission:	24.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Les comptes détaillés font l'objet d'un fascicule séparé annexé au présent volume.

Examen de détail

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). A l'instar de ceux de la Direction de la justice, les comptes 2019 du Pouvoir judiciaire démontrent de faibles écarts en regard du budget, ce qui est très réjouissant.

Pour rappel, dans le Pouvoir judiciaire, plusieurs rubriques des comptes dépendent du nombre d'affaires traitées par les instances judiciaires, ce qui ne peut pas être estimé avec exactitude lors de la phase budgétaire. Ces rubriques font dès lors l'objet d'une deuxième estimation, en juillet de chaque année. A cela s'ajoutent des rubriques de débours, qui sont compensées par des revenus de débours récupérés.

A titre d'exemple, il convient de relever la diminution des charges d'environ 1,2 million et la diminution des revenus d'environ 1,5 million au niveau des tribunaux d'arrondissements. Ces diminutions sont directement liées au nombre d'affaires et à la nature des affaires traitées par les tribunaux d'arrondissements.

Autre exemple, la Commission d'expropriation, dont les charges ont augmenté d'environ 100 000 frs, portant l'excédent de charges à 76 816 frs, contre un excédent de revenus d'environ 10 000 frs prévu au budget 2019. L'estimation de ces montants est difficile, car cela dépend des affaires entrantes et de leur importance, raison pour laquelle on constate une différence importante entre les années. 2019 était une année particulière pour cette commission, qui a vu le départ de son président, en place depuis de nombreuses années, ainsi qu'une augmentation des affaires.

Au niveau du personnel pour l'entier du Pouvoir judiciaire, nous relevons une augmentation de +10,52 EPT entre les comptes et le budget 2019, cela est dû notamment en raison de remplacements pour cause de maladie ou de congé maternité, ainsi que l'engagement de forces supplémentaires de manière ponctuelle pour faire face à des surcharges importantes.

Bien évidemment, le projet informatique phare du pouvoir judiciaire, e-Justice, se retrouve également dans les comptes 2019. Même si la majeure partie du budget alloué en 2019 pour e-Justice n'a finalement pas été utilisé et a été réalloué par le SITel pour d'autres projets, l'avancement des travaux liés à e-Justice n'a pas été péjoré. En 2019, les montants suivants ont été utilisés pour le projet e-Justice: 220 000 frs (personnel métier), 5 000 frs (aménagement, matériel) et 40 000 frs (location de locaux). Un montant de 836 884 frs n'a par contre pas été consommé en 2019 et a été réalloué en faveur d'autres projets et prestations informatiques.

Il n'y a rien de particulier à signaler pour les différentes entités regroupées au niveau du Pouvoir judiciaire, si ce n'est concernant le Tribunal des mineurs, dont les charges ont augmenté de 445 000 frs, dont 197 700 au niveau des pertes sur créances, affaires pénales. En 2019, le Tribunal des mineurs a vu un grand mouvement dans son personnel (départs à la retraite, maladie de longue durée, départs normaux). En sous-effectif et chahuté par ces mouvements de personnel, le Tribunal n'a pas pu comptabiliser les pertes sur créances au fur et à mesure. Du personnel d'appoint pour l'encaissement des amendes et la finalisation des dossiers comptables a été octroyé courant 2019, ce qui a permis de rattraper le retard pris dans ce domaine les deux années d'avant.

De plus, une réorganisation du Tribunal, également suite à l'octroi de deux nouveaux postes au budget 2020, a permis de mettre sur pied un poste de responsable financier à 100 %.

Je tiens à remercier M. le Commissaire du Gouvernement Maurice Ropraz, ainsi que M^{me} Lise-Marie Graden, cheffe du Service de la Justice, et M^{me} Julmy, sa collaboratrice, pour l'ensemble des informations qui nous ont été données dans le cadre de l'examen des comptes 2019 du Pouvoir judiciaire.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: j'ai moi-même bénéficié d'un stage universitaire au sein du Pouvoir judiciaire fribourgeois, au sein du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère.

Très brièvement, les stages universitaires qui permettent à des jeunes diplômés de droit d'acquérir une première expérience professionnelle et renforcer les tribunaux d'arrondissement et Tribunal cantonal ainsi que les préfectures notamment, sont à la fois utiles et permettent de déblayer toutes les affaires, comme les mains-levées des tribunaux d'arrondissement de

première instance, ces petites affaires un peu pénibles que vous avez certainement expérimentées précédemment Monsieur le Commissaire. Je souhaiterais demander, spécialement durant cette période Covid où beaucoup de jeunes diplômés n'ont pas réussi à trouver un stage ou un emploi, est-ce que vous entendez augmenter le nombre de stages universitaires pour l'année prochaine ?

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. La Direction de la sécurité et de la justice est la direction qui utilise le plus de stagiaires, en particulier naturellement dans le domaine judiciaire. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais c'est la direction vraiment qui offre le plus de places de stages dans le canton. Sauf erreur de ma part, nous dépassons même chaque année d'environ 200 000 frs le montant qui nous est alloué pour les stages. Ce montant est de l'ordre de 1 200 000 frs, cela est convenu par compensation avec d'autres directions qui n'utilisent pas les montants pour les stages. D'année en année le Conseil d'Etat alloue des montants de manière forfaitaire à chaque direction pour les stages. Certaines directions n'utilisent pas la totalité des montants à disposition, c'est donc volontairement que la Direction de la sécurité et de la justice utilise au maximum la marge de manoeuvre qui est la sienne. Donc, vous pouvez observer les comptes et vous constaterez que chaque année c'est la direction qui offre le plus de stages.

Nous souhaitons naturellement poursuivre cette offre qui est importante pour la formation, pour le monde judiciaire en particulier et là, on utilise vraiment toute la marge de manoeuvre. Il y a aussi une ouverture et une souplesse là du Conseil d'Etat et de la Direction des finances d'ailleurs pour ces offres de stages qui sont vraiment importantes dans le canton.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2020-GC-93 Conseil de la magistrature (2019)

Rapporteur-e:	Morel Bertrand (<i>PDC/CVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Fröhlicher Johannes
Rapport/message:	01.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 2063</i>)
Préavis de la commission:	09.06.2020 (<i>BGC août 2020, p. 2404</i>)

Discussion

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Au nom du Grand Conseil, j'adresse la plus cordiale bienvenue à Monsieur le Président du Conseil de la magistrature Johannes Fröhlicher, à l'occasion de la présentation du Rapport annuel 2019 du Conseil de la magistrature devant le Grand Conseil, en application de l'article 198a al. 3 de la loi sur le Grand Conseil. Dans le respect des règles sanitaires, la Commission de justice s'est réunie le 3 juin 2020 afin d'examiner le rapport du Conseil de la magistrature et a alors rencontré une délégation dudit Conseil composée de son président, M. Fröhlicher et de sa secrétaire-juriste, M^{me} Christine Keller. La Commission de justice tient particulièrement à les remercier. M. le Président Fröhlicher et M^{me} Keller ont, après une présentation de certains points bien choisis du rapport, répondu à toutes nos questions avec autant de bienveillance que de compétences. Qu'ils en soient encore une fois remerciés.

A l'examen du rapport, la Commission de justice a tout d'abord mis en évidence sa très bonne qualité, son caractère complet et précis. Il contient de nombreux commentaires et statistiques nous permettant d'avoir un éclairage clair sur l'activité judiciaire de notre canton qui s'avère performante malgré certaines difficultés dont je vais, sans être exhaustif, faire état. Tout d'abord, en relation avec le Service de l'enfance et de la jeunesse et les problèmes notoires qu'il rencontre, quand bien même cela ne concerne qu'indirectement le pouvoir judiciaire, le Conseil de la magistrature nous a informés qu'après avoir interrogé les autorités judiciaires, il a fait part de ses inquiétudes au Conseil d'Etat quant à la situation de surcharge de ce service, craignant en effet que cela ne se répercute négativement sur le fonctionnement de la justice. Le Conseil de la magistrature a toutefois considéré que l'augmentation des effectifs du SEJ décidée par le Grand Conseil permettait déjà de résoudre une partie des problèmes, ce qui peut que nous réjouir. Le rapport sur le postulat Mäder-Brühlhart - Schneuwly attendu pour septembre 2020 devrait nous en dire plus sur le fonctionnement de ce service et les mesures à prendre pour l'améliorer.

En relation avec les autorités judiciaires comme telles, deux points ont plus particulièrement suscité notre préoccupation, à savoir pour certaines autorités le manque de locaux ou d'espaces et la surcharge de travail. S'agissant des locaux, nous avons d'une part, constaté que le Tribunal des mesures de contrainte a toujours ses services administratifs dans un bâtiment locatif d'habitation, ce qui n'est évidemment pas acceptable, ce d'autant moins qu'il s'agit d'une autorité qui ordonne des mises en détention, ce qui exige un certain niveau de sécurité qu'un bâtiment locatif d'habitation ne peut à l'évidence pas donner. Nous

demandons à ce qu'il soit remédié au plus vite à cette situation. D'autre part, si certaines autorités ont relevé l'exiguïté de leurs locaux, les remarques, qui à défaut de nous surprendre, ont néanmoins le plus retenu notre attention sont celles du Tribunal cantonal qui indique ne plus avoir de place en réserve. Si cela peut évidemment faire sourire les fervents opposants à l'installation du Tribunal cantonal aux Augustins, qui relevaient déjà l'exiguïté des locaux lors des débats nourris au Grand Conseil en 2009, polémiquer aujourd'hui ne sert à rien. Il faut non seulement prendre acte de cette situation, mais encore et surtout dès maintenant, si ce n'est déjà fait, se mettre à la recherche de nouveaux locaux pour accueillir le Tribunal cantonal, ce que nous demandons au Conseil d'Etat. Non seulement l'exiguïté diminue l'efficacité, mais empêche l'engagement de nouvelles ressources pourtant indispensables vu la charge croissante de travail.

La charge de travail, parlons-en. Elle est notre deuxième source d'inquiétude. En préparant ce rapport, je suis remonté jusqu'en 2012 dans la lecture des bulletins de sessions du Grand Conseil. Chaque année, chaque année la surcharge de certaines instances est mise en évidence et l'augmentation de la dotation en personnel est requise. Prétendre que rien n'a été fait pour améliorer la situation serait manifestement faux et incorrect. En effet, diverses mesures comme la mise en place d'une cellule judiciaire itinérante ou en 2019 la création d'un poste supplémentaire de greffier à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal, pour ne citer qu'eux, ont permis d'améliorer la situation. Le Rapport du Conseil de la magistrature nous contraint toutefois de constater que d'autres mesures devront être prises. En effet, la lecture de l'avant-propos du Rapport du Conseil de la magistrature nous livre que le Tribunal cantonal fait face à un nombre croissant de nouvelles entrées, que l'année 2019 a été particulièrement éprouvante pour le Ministère public, que les tribunaux d'arrondissement demeurent chargés, que le nombre de personnes jugées au pénal est en augmentation, que la charge de travail du Tribunal des mesures de contrainte est importante, que celle des Justices de paix ne cesse d'augmenter et surtout, que le Tribunal de la Gruyère ainsi cité isolément par le Conseil de la magistrature est, je cite: "Sous-doté et lourdement chargé dans tous les niveaux". Il faut ainsi manifestement augmenter rapidement et urgemment la dotation en personnel du Tribunal de la Gruyère et ce, dès 2021, ce dont il y a donc lieu de tenir compte déjà lors de l'élaboration du budget 2021, sans attendre ainsi ici les résultats définis du Rapport Ecoplan.

Le Rapport Ecoplan justement, la Commission de justice se réjouit d'apprendre que l'entreprise Ecoplan a pu rendre à fin 2019 au comité de pilotage la première partie de son rapport sur l'analyse du pouvoir judiciaire. La Commission de justice n'a pas encore eu connaissance de ce premier volet du rapport. La Direction de la sécurité et de la justice souhaite en effet attendre que la deuxième partie du rapport soit rendue afin de pouvoir discuter et analyser la totalité du rapport avec le comité de pilotage avant de le diffuser. Selon nos informations, la deuxième partie du rapport devrait être rendue à la fin de cette année. Ce rapport extrêmement attendu devrait permettre de définir ou redéfinir les besoins du pouvoir judiciaire et du Ministère public. Il s'agira ensuite de mettre en place rapidement les mesures qui s'imposent. Il ne serait en effet pas admissible de continuer à constater, année après année, une surcharge des tribunaux et un manque de dotation en personnel, qui à force ne peuvent que nuire à une justice diligente et de qualité et entraîner des répercussions sur la santé du personnel.

Autre élément sur lequel nous nous sommes attardés est l'issue des procédures de conciliation selon l'article 197 du Code de procédure civile. Nous constatons que le taux de conciliations comme tel est bon, mais inférieur à certains cantons, notamment ceux qui ont un autre système que le nôtre et qu'ils diminuent d'année en année passant de 31,7 en 2017 à 26,8 en 2019. Selon les informations qui nous remontent du terrain, la diminution du taux de conciliations pourrait être due au fait que certains magistrats n'y consacraient plus le temps nécessaire, peut-être en raison de la charge de travail importante qu'ils ont. Si tel est le cas, il s'agit toutefois d'un faux calcul puisque la procédure de conciliation mise en place dans le Code de procédure civile fédérale en 2011 est une méthode rapide, simple, efficace et économique de règlement des litiges qui, si elle aboutit, tue le procès quasiment dans l'oeuf et diminue ainsi la charge de travail des autorités. Pour ce qui est du taux de conciliations comme tel, afin de tenter de l'augmenter, la Commission de justice avait en 2017 déjà, lors de la présentation du Rapport annuel du Conseil de la magistrature pour l'année 2016, indiqué à l'attention du Conseil d'Etat qu'il pourrait s'avérer intéressant d'étudier un changement de système et de prévoir ainsi une autorité de conciliations totalement indépendante de celle du fond avec un véritable magistrat conciliateur, spécialement formé à cet effet. Ce système pourrait contribuer à augmenter le taux de conciliations et décharger les tribunaux. Avec la charge de travail croissante de ces derniers, il apparaît indispensable que cette piste soit étudiée et nous espérons qu'elle l'est dans le cadre de l'analyse du pouvoir judiciaire menée par Ecoplan.

Un dernier élément que nous souhaitons relever est la digitalisation de la justice. Nous avons bien conscience qu'il s'agit d'un domaine complexe dont la mise en place ne dépend pas que du canton de Fribourg. Toutefois, la pandémie de Coronavirus n'a fait que renforcer le sentiment que le dossier judiciaire électronique doit être mis en place le plus rapidement possible et demandons à ce que le canton soit proactif et mette les moyens nécessaires à faire avancer le projet au plus vite. Plus particulièrement, nous souhaitons que les mesures nécessaires à ce que les autorités fribourgeoises disposent d'une signature électronique qualifiée soient entreprises rapidement pour que dites autorités puissent ensuite notifier leurs actes par voie électronique.

Au final, la Commission de justice tient à remercier et à féliciter tous les membres et le personnel du pouvoir judiciaire, qui malgré la charge croissante de travail, par leur compétence et important investissement, arrivent encore et toujours à rendre une justice de qualité, ce qui contribue au bien-être de notre canton.

Au nom de la Commission de justice et du Grand Conseil, j'adresse également nos remerciements au Conseil de la magistrature pour son excellent travail et la qualité de son rapport ainsi qu'à toute les instances qui ont participé à l'élaboration dudit rapport. Enfin, en cette année si particulière, même si cela ne concerne pas le Rapport annuel 2019, je ne saurais conclure sans encore une fois remercier, au nom de la Commission de justice et du Grand Conseil, tout le monde judiciaire pour l'important travail accompli durant la pénible et hélas encore longue période de Coronavirus. Le Conseil de la magistrature a rapidement pris des mesures qu'il a ensuite su, tout aussi rapidement, adapter à la situation et aux besoins du monde judiciaire. De leur côté, les autorités ont mis en place les mesures nécessaires à garantir la sécurité sanitaire, permettant ainsi malgré la crise de continuer à rendre justice. Bravo et merci.

Avec ces considérations, nous vous invitons à prendre acte du Rapport annuel 2019 du Conseil de la magistrature.

Frölicher Johannes Je n'ai pas de commentaire particulier à ajouter si ce n'est de dire mes remerciements envers votre autorité. Je pense qu'on peut souligner que la digitalisation, l'a dit par le Rapporteur, est effectivement quelque chose qui est très important et le Conseil de la magistrature s'occupe aussi notamment du dossier e-justice, je suis membre du COPIL et donc je suis l'évolution de ce dossier de près. Il est ici important de mettre à disposition les moyens nécessaires pour ce faire et notamment aussi du côté du SITel où effectivement il faut veiller à ce que les personnes, qui sont finalement attribuées à ce projet, restent à disposition de ce projet. La crise Covid a bien montré que c'est absolument nécessaire d'avancer avec ce projet.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion, pour vraiment remercier tout le monde judiciaire pour le travail effectué pendant toute cette année 2019 et notamment, même si cela n'a rien à voir avec le rapport 2019, pendant cette période qui était quand même assez critique mais où on a montré que le système judiciaire dans ce canton fonctionne et on peut s'en féliciter. Un grand merci à tout le monde qui a contribué à cela. Merci beaucoup.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil de la magistrature pour son travail et l'indépendance dont il fait preuve dans la résolution des affaires dont il a la charge. Le groupe libéral-radical fait siennes les remarques énoncées par le Président de la Commission de justice.

J'aimerais toutefois revenir sur un point, non dans un but de polémique, mais d'un certain rappel historique. Dans ce rapport, le Conseil de la magistrature relève que le Tribunal cantonal ne dispose plus de places de travail de réserve. Je me permets de rappeler qu'en décembre 2009, un vif débat avait eu lieu lors du vote sur le crédit de transformation du couvent des Augustins pour accueillir le Tribunal cantonal. Un des reproches, en plus de celui de l'accessibilité était justement l'exiguïté des locaux des Augustins. Et cela se vérifie aujourd'hui, après à peine 8 ans d'utilisation. Les locaux ne permettent aucune augmentation d'effectifs. On ne peut que regretter qu'à l'époque, le Conseil d'Etat n'ait pas voulu nous entendre, alors qu'une alternative existait, le bâtiment du Groupe E sur le Boulevard de Pérolles qui se libérait. Il était idéalement placé et présentait une surface bien supérieure à celle du couvent des Augustins quoiqu'on ait pu nous dire à l'époque. On ne va pas refaire le débat, mais pour l'instant, le seul espoir repose sur le télétravail même si ce moyen n'améliorera pas l'accès pour les justiciables. Il ne faudrait pas que le fonctionnement de la justice soit entravé à cause d'une mauvaise décision passée. Je prie le Conseil de la magistrature de trouver une solution à ce problème.

Defferrard Francine (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ce rapport d'activité 2019. Permettez-moi quelques remarques.

Nous tenons tout d'abord à relever l'appréciation faite par la société Ecoplan dans le cadre de son analyse selon laquelle la justice fribourgeoise a bien travaillé en 2019. Nous nous réjouissons de ce constat qui vient d'une entreprise privée, indépendante de l'Etat de Fribourg. Nous saluons la décision du Conseil d'Etat, prise en novembre 2019, d'étendre l'analyse effectuée par Ecoplan à l'ensemble du pouvoir judiciaire fribourgeois. Nous aurons ainsi une vue complète de la justice. Cette analyse est très importante dans le cadre de la révision de l'organisation judiciaire et dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Je salue, nous saluons également la démarche entreprise à l'été 2019 par le Conseil de la magistrature qui s'est enquis auprès des diverses autorités de la situation du Service de l'enfance et de la jeunesse. Cette démarche a permis de mettre objectivement en lumière la surcharge de travail de ce service. Il y a un nombre trop nombreux d'enfants suivis par un seul intervenant du SEJ. Rétrospectivement parlant ce constat légitime la décision prise par le Grand Conseil le 19 novembre 2019 dans le cadre du budget 2020 avec l'octroi d'une somme supplémentaire de 600 000 frs pour la création de 5 postes auprès du SEJ.

Dernier point, je constate quelques problèmes de locaux; Tribunal des mesures de contrainte: pas de salle d'audience, Justice de paix de la Singine: locaux devenus trop exigus, Justice de paix de la Gruyère: locaux clairement insuffisants, Tribunal cantonal: locaux insuffisants.

Nous prenons acte de ce rapport d'activité. Nous tenons à remercier le Conseil de la magistrature pour l'élaboration en collaboration avec toutes les autorités judiciaires, de ces documents significatifs pour notre canton et pour tout le travail accompli en 2019.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Comme membre de la Commission de justice et au nom du groupe socialiste, je me permets tout d'abord de remercier le Conseil de la magistrature ainsi que son nouveau président pour le rapport détaillé qui contenait des explications précises et le président de la commission pour son résumé complet. Le groupe socialiste prend également acte de ce rapport.

Avec le risque de répéter ce qui a déjà été dit, cinq points ont attiré une attention particulière dans le groupe socialiste.

1. Le Rapport Ecoplan, une analyse du fonctionnement de la justice fribourgeoise en soi qui ne démontre aucune problématique concrète, ce qui fait plaisir à entendre, mais à ne pas confondre avec un examen des besoins en ressources. Nous tenons à dire que ce n'est pas parce que la justice fribourgeoise fonctionne bien, qu'on ne doit pas l'améliorer.
2. La surcharge permanente de quelques tribunaux et l'éventuel puissance salvatrice de la cellule itinérante, qui se voit pour sa grande majorité attribuée au Tribunal de la Gruyère. Elle constitue, certes, une piste de solutions dans la situation actuelle. Il est en revanche étonnant malgré les trajets, que la cellule itinérante traite un nombre de dossiers peu élevé comparé aux dossiers traités par les autres magistrats en première instance. Nous invitons le Conseil de la magistrature à examiner cette situation et à exiger une augmentation du nombre de dossiers traités par cette cellule. A ne pas oublier qu'il serait souhaitable que la communication entre les tribunaux et le Conseil de la magistrature s'intensifie, s'unifie idéalement aussi en vue des rapports annuels pour l'instant différemment organisés dans chaque district et que les moyens nécessaires soient attribués pour rendre la justice fribourgeoise plus efficace.
3. Les locaux peu adaptés aux fonctions de quelques instances juridiques fribourgeoises, comme l'ont déjà mentionné quelques collègues. Par exemple, un Tribunal cantonal en manque de bureaux pour accueillir d'éventuels postes supplémentaires nécessaires dans le futur ou un Tribunal des mesures de contrainte qui occupe trois bureaux et ne dispose d'aucune salle d'audience propre, sont des points importants à améliorer dans les années à venir, tout en respectant évidemment les intérêts de ces instances.
4. L'importance des procédures de conciliation et le regrettable manque de statistiques claires en raison du système Tribuna qui ne permet apparemment pas d'extraire le nombre de conciliations qui ont abouti dans un accord entre les parties, ce qui est regrettable.
5. Finalement, le thème presque le plus important dans une situation comme vécue dernièrement, et en vue d'efficacité future, la digitalisation. Les améliorations enfin mises en place, comme la possibilité pour les personnes traitant les dossiers de les consulter en ligne et d'ainsi continuer leur travail en home office ou de pouvoir déposer ces postulations par voie électronique sont importantes et indispensables. Mais nous attendons plus. La digitalisation doit évoluer beaucoup plus rapidement et doit se voir priorisée lors de la mise sur pied des budgets annuels. Une consultation des dossiers, par voie électronique, est une nécessité à l'heure actuelle. Il en va de même pour la digitalisation de certains actes de procédure courante.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, je vous signale mon lien d'intérêts avec ce point: je suis assesseur à la Justice de paix de la Veveyse. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport 2019 du Conseil de la magistrature et est d'avis que la justice fribourgeoise fonctionne bien. Je vais néanmoins relever quatre points qui ont attiré mon attention, à savoir:

1. Le Ministère public évoque une année 2019 éprouvante, avec une charge de travail qui dépasse ses capacités. Les tensions et le durcissement des positions des justiciables sont également évoquées. Cette situation est préoccupante et nous devons en tenir compte.
2. Concernant le Tribunal cantonal, nous apprenons qu'à la suite de l'octroi d'un poste de greffier supplémentaire, il n'y a plus de place de travail disponible dans ce bâtiment. La hausse de la population envisagée dans notre canton ne laisse pas entrevoir des baisses du nombre de dossiers traités annuellement, bien au contraire. Je me pose donc de sérieuses questions sur les décisions politiques prises lors du choix du lieu du Tribunal cantonal. Se retrouver, même pas 10 ans après son inauguration, avec un bâtiment trop petit est vraiment inquiétant.
3. En ce qui concerne les rapports de la Justice de paix et, notamment la page relative à la Justice de paix de la Veveyse, il y est fait mention que les possibilités de parcage mises à disposition des utilisateurs de la justice de paix, sise au Château de Châtel-St-Denis, ne sont pas optimales pour les justiciables. En ce qui me concerne, je relève surtout que l'accès pour les personnes à mobilité réduite me semble un parcours du combattant. N'oublions pas que les utilisateurs de l'Etat civil, de la Gendarmerie et de la Préfecture sont aussi impactés. J'invite donc le Conseil d'Etat à se pencher sur ce problème rapidement et je déposerai une question à ce sujet.

4. En dernier point, j'ai été étonné d'apprendre, lorsque nous avons reçu le président du Conseil de la magistrature, que la gestion de Tribuna a été rachetée par une société canadienne et qu'il est compliqué de leur demander des adaptations. La problématique, et cela ne concerne pas seulement Tribuna, des sociétés étrangères intervenant dans la gestion informatique d'un Etat, dans notre cadre d'une administration publique, est inquiétante. Nous avons déjà eu l'année passée ce débat au sein du Bureau, lorsque nous avons traité du stockage des sauvegardes. Ce sujet doit être pris très au sérieux et il est urgent de ne pas attendre.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Justizkommission, und ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Vielen Dank für den umfassenden Bericht. Ich möchte nicht alles wiederholen, was unser Präsident und die anderen Fraktionsmitglieder bereits mitgeteilt haben. Ich glaube, das Wort "Arbeitslast", überfordert sein, kennt man fast bei allen Gerichten und Behörden. Ein Thema, das noch nicht erwähnt wurde, ist, genügend Zeit zu haben, um sich weiterzubilden. Ich denke, das ist ein wichtiges und zentrales Anliegen für alle Richterinnen.

Die Frage der Räumlichkeiten haben wir bereits gehört.

Ein anderes Thema, die Überlastung des Jugendamtes, haben wir auch bereits gehört. Hier sind wir sehr gespannt auf die Antwort und zwar nicht nur, was die die Anzahl der Stellen betrifft, sondern auch die Gesamtorganisation.

Im Zusammenhang mit den Beisitzerinnen stellt sich immer wieder die Frage der Entschädigung. Ich denke, dass es sinnvoll ist - und wir haben gehört, dass eine Analyse gemacht wird -, dass man einerseits die Rolle der Beisitzerinnen überprüft und andererseits die Entschädigung. Hat diese Analyse bereits eine Antwort gebracht?

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je remercie tous les intervenants pour leur prise de position. Ceux-ci étant tous membres de la Commission de justice, je n'ai pas noté de question particulière au rapporteur de la commission. J'invite donc Monsieur le Président du Conseil de la magistrature à prendre la parole pour une éventuelle prise de position.

Frölicher Johannes Je suis très content que vous n'ayez pas trop de questions parce qu'en attendant, la batterie de mon ordinateur m'a lâché; je n'aurais donc pas pu noter les questions que vous auriez posées. J'ai relevé une seule question de la part de M. Schneuwly qui a demandé s'il y avait déjà un résultat sur les indemnités des assesseurs des différents tribunaux (districts, prudhommes et justice de paix). En ce qui concerne nos compétences, nous avons constaté que ces rémunérations n'ont pas entravé la bonne marche de la justice et que cela n'avait pas une influence sur l'âge, notamment des membres des tribunaux. Ainsi on ne peut pas dire que ce ne sont que des retraités qui sont actifs car ils n'ont plus besoin d'avoir un gain de pain. D'un autre côté, on a pu constater que ces rémunérations sont nettement plus basses que dans les autres cantons. Or, si on désire avoir un savoir particulier, on peut se demander si cette rémunération, qui s'élève à 30 frs l'heure, est une indemnité correcte qu'on peut attribuer aux personnes à qui on demande un savoir particulier ? Il s'agit-là d'une question politique et on l'a transmise pour une analyse plus approfondie à la Direction de la sécurité et de la justice. Voilà, c'est la réponse que je peux donner à la question de M. Schneuwly.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport et comptes 2020-DSJ-85 Office de la circulation et de la navigatoin OCN (2019)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Préavis de la commission:	08.05.2020 (<i>BGC août 2020, p. 1790</i>)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée

Discussion

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). La croissance du parc des véhicules ralentit. Avec une augmentation de 1,4%, le canton de Fribourg enregistre une hausse supérieure à la moyenne suisse qui est de 0,8%. Au 30 septembre 2019, 272 373 unités étaient en circulation, soit 3728 de plus qu'une année d'auparavant.

L'immatriculation de véhicules neufs a augmenté de 2,5%, soit au niveau suisse de 3,4%.

Plus de 90 000 contrôles techniques ont été réalisés, soit une hausse de 3051 unités par rapport à 2018.

En 2019, 1537 nouvelles voitures de tourisme avec l'étiquette-énergie A ont bénéficié d'une exonération fiscale. Cela porte à 4150 le nombre de véhicules exemptés, première mise en circulation entre 2017 et 2019. Il correspond donc à un allègement fiscal de 1,7 millions de francs.

Pour assurer la neutralité financière de cette composante fiscale environnementale, les voitures de tourisme de la catégorie D à G ou sans étiquette ont supporté un malus de 1,5%, cela fait 8 frs par an en moyenne. Toutefois, le malus de 1,5% pour les étiquettes-énergie D à G était insuffisant pour couvrir les exonérations liées à l'étiquette-énergie A. Les années précédentes, la situation était inversée, la couverture étant supérieure aux besoins.

L'OCN quant à elle a encaissé 112 millions de francs d'impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte de l'Etat de Fribourg. Au niveau du personnel, l'OCN compte 92,2 EPT en 2019.

Au-delà de ces chiffres que vous avez tous et toutes bien lus et pris connaissance lors de l'examen du rapport de l'OCN, il convient encore de relever que l'activité de l'OCN en 2019 a également été marquée par le fait que dès 2019 le premier contrôle médical obligatoire pour les seniors est différé de 70 à 75 ans. En outre, l'examen pratique passé avec une voiture automatique autorise également la conduite de voiture avec boîte de vitesses manuelle.

Vous l'aurez compris, comme d'habitude avec la mauvaise blague, tout "roule" au niveau de l'OCN. Il me reste dès lors juste encore à remercier notre collègue Bruno Boschung qui a examiné ses comptes ainsi que tous les comptes de la DSJ et du pouvoir judiciaire avec moi à l'intention de la Commission des finances et de gestion.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci à M. le Rapporteur pour ce retour sur le rapport d'activité.

J'ajouterais simplement que la satisfaction de la clientèle semble se confirmer également à l'égard des prestations de l'OCN puisque nous confions chaque année à un mandataire le mandat de procéder à un sondage auprès de la clientèle. Il en ressort pour l'année en cours un taux de satisfaction totale de 89%. Cela place l'OCN dans les établissements qui bénéficient de la plus haute confiance de la part de la clientèle en Suisse. Je tiens à remercier la direction, les collaboratrices et collaborateurs de l'OCN pour l'excellent travail réalisé.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je vous donne lecture d'un texte rédigé par notre collègue Eric Collomb, excusé cet après-midi.

C'est avec attention et satisfaction que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport d'activité de l'Office de la circulation et de la navigation. Même si la croissance du parc des véhicules ralentit au niveau suisse, le canton de Fribourg enregistre toute de même une hausse supérieure à la moyenne nationale. Fort de plus de 272 000 véhicules immatriculés, le mandat de prestations de l'OCN a encore de beaux jours devant lui. Avec 112 millions de francs d'impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte de l'Etat, l'OCN a rempli son mandat de prestations en offrant également une belle bouffée d'oxygène tant à l'Etat qu'aux communes.

Le secteur des mesures administratives lui livre une forte hausse des cas, ce qui est tout de même inquiétant. En effet, des mesures découlant d'excès de vitesse ont grimpé de 10%, celles touchant les drogues de près de 30% et celles en lien avec l'alcool de 8,8%. Les mesures de prévention de la Police fribourgeoise n'ont donc pas atteint leurs objectifs, à moins que le nombre de contrôle effectué sur notre territoire ait drastiquement augmenté. Le commissaire du Gouvernement pourra peut-être nous renseigner sur le sujet.

Dans un autre registre, nous nous permettons de mettre en doute le sondage effectué par M.I.S. Trend. En effet, seul l'avis de 482 clientes et clients ont été pris en considération pour déterminer le taux de satisfaction de la clientèle. Avec plusieurs centaines de milliers de contacts par année, il n'est pas possible de se satisfaire de quelques centaines de réponses à une application pourtant disponible online pour fixer le taux de satisfaction de la clientèle. Nous espérons que les honoraires de M.I.S. Trend furent à la même hauteur que le très faible échantillon de clients sondés.

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit des bons résultats de l'OCN et prend donc acte de ce rapport.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je donne volontiers quelques éléments d'information complémentaires, en particulier à M. le Député Grandgirard.

S'agissant des mesures administratives, on constate effectivement une augmentation entre l'année 2018 et 2019. Il est intéressant de voir que si l'on fait une comparaison sur près de dix ans, en 2010 on avait un nombre de mesures administratives supérieures aux mesures administratives prononcées en 2019. C'est dire que malgré l'augmentation sensible du parc de véhicules sur ces dix dernières années de 2 à 3% par année, le nombre de mesures administratives prononcées est resté stable. Il n'y a donc pas globalement une augmentation massive des mesures administratives dans le temps.

Par rapport au sondage fait par M.I.S. Trend, il est bien sûr critiquable comme tout sondage. C'est une application online. 482 clientes et clients ont participé à ce questionnaire, mais on constate que toutes ces dernières années lorsque le questionnaire a été réalisé, on est toujours à près de 90% de satisfaction favorable auprès de la clientèle. Le sentiment est renforcé d'ailleurs aussi par des analyses comparatives que l'on fait avec les autres établissements romands et qui démontrent chaque année que Fribourg est reconnu comme faisant partie des meilleurs établissements, notamment aussi en termes d'efficacité si vous faites une comparaison des taxes. Cela a été fait par Monsieur Prix il y a maintenant deux ans. Le canton de Fribourg est pratiquement le canton qui facture les taxes les moins élevées pour les prestations de l'OCN. C'est dû notamment au fait qu'en vingt minutes l'utilisateur peut faire examiner son véhicule. Dans certains cantons, il faut une demi-heure, voire trois quarts d'heure. Il y a là une efficacité qui permet d'avoir un rapport qualité/coût qui est extrêmement favorable pour l'OCN.

Voilà les éléments que je pouvais donner en complément.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

> La séance est levée à 17 h 45.

La 1^{re} Vice-présidente:

Sylvie Bonvin

Les Secrétares:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint
